REPUBLIQUE DU BENIN

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

UNIVERSITE D'ABOMEY-CALAVI

(UAC)

FACULTE DES SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES

(FASHS)

DEPARTEMENT DE PHILOSOPHIE

(DPH)

MEMOIRE DE LICENCE

THEME

LA PORTEE DE L'IMPERATIF CATEGORIQUE DANS LA CRITIQUE DE LA RAISON PRATIQUE DE KANT

Réalisé par

GBEWEDO Fabrice

67 74 35 39 / 94 68 89 20

Sous la direction de

Vincent AYENA

Maître conférence des universités du CAMES

Soutenu le 09/07/2020

A

Mes chers parents pour leurs soutiens indéfectibles.

REMERCIEMENTS

A Monsieur Vincent AYENA pour l'attention particulière qu'il a portée à ce travail malgré ses multiples occupations,

A tous les professeurs du département de philosophie qui ont contribué à ma formation académique,

A tous les camarades étudiants pour leurs divers soutiens,

A Monsieur Mathias GBEWEDO pour tous ses soutiens indéfectibles,

A toute ma famille,

A Dieu père de l'univers,

Je dis mes sincères remerciements.

Résumé

Le présent texte porte sur la notion de l'impératif catégorique chez Emmanuel Kant. Il a été question de faire ressortir la portée de l'impératif catégorique dans son livre la *Critique de la raison pratique*, mais pour plus de cohérence dans la concession du développement, le travail est parti du *Fondement de la métaphysique des mœurs*. Quelques piliers soutiennent ce fondamental de la morale kantienne : il s'agit de la *bonne volonté (a)*, volonté issue de la *pure raison(b)*, une volonté telle qu'elle peut signifier *la raison pratique* universelle et commune à tout être raisonnable, ce que Emmanuel Kant appelle *le règne de fin (c)*.Toute la défense faite par Emmanuel Kant dans la *Critique de la raison pratique*, même partant des Fondements atteste que pour une vraie morale, il en faut une morale assise sur l'impératif catégorique distinct de tous les autres impératifs.

Mots-clés : philosophie, Kant, morale, impératif catégorique, règne des fins, bonne volonté.

Abstract

This text deals with the notion of the categorical imperative in Emmanuel Kant. It was a question of bringing out the scope of categorical imperative in his book the *Critique of the practical reason*, but for more consistency in the concession of ideas developed, the work is gone of the *Foundation of the metaphysics of morals.* A few pillars support this fundamental of Kantian morality: It is about good will(a) will resulting from pure reason (b), a will such that it can signify the universal practical reason and common to all reasonable being, what Immanuel Kant calls the reign of ends(c). All the defense made by Immanuel Kant in the *Critique of practical reason,* even starting from the *Foundation of the metaphysics of mores,* attests that for a true morality, it is necessary the morality based on the categorical imperative, distinct from all the other imperatives possible.

Keywords: philosophy, Kant, morality, categorical imperative, reigns of ends, good will.

SOMMAIRE

INTRDUCTION……5

Chapitre premier :

LA NOTION DES IMPERATIFS DANS LES PRINCIPALES ŒUVRES DE KANT……..7

Chapitre deuxième :

DEBAT ENTRE BENJAMIN CONSTANT ET EMMANUEL KANT SUR LA MORALE IMPERATIVE.……32

A-Benjamin Constant et l'impératif catégorique kantien…….32

Chapitre troisième

CRITIQUE DE LA MORALE IMPERATIVE….....40

Conclusion……..…….54

Références bibliographique…….56

Tables des matières……..58

INTRODUCTION

Dans un monde où les valeurs authentiques de la vie humaine semblent perdre toute leur place, faire un retour au grand penseur Emmanuel Kant pour une étude analytique de (l'impératif catégorique) qui sera pour le philosophe le fondement de sa philosophie morale s'avère nécessaire. Le devoir est normalement ce qui est premier par apport au droit, et d'ailleurs, les deux concepts n'ont chacun aucune valeur existentielle l'un séparé de l'autre puisqu'ils s'incorporent. La notion de l'impératif catégorique énoncée pour la *p*remière fois dans les *Fondements de la métaphysique des mœurs* et reprise par son auteur dans la *Critique de la* raison *pratique,* nous indique ce qui doit être selon Kant, le fondement de la vie morale. A le lire, on se retrouve face à une conception rationaliste du devoir moral qui ne laisse la moindre place au sentiment. Kant fonde la notion du devoir moral sur l'impératif catégorique ; un devoir rationaliste parce qu'il doit être accompli par la stricte raison, c'est-à-dire une morale dévêtue de toute sensibilité, une morale qui raisonnablement s'impose à l'individu, qui doit agir envers autrui tel que lui recommanderait la raison pratique.

Pour Kant, agir par cette forme de devoir est l'une des grandes manières par lesquelles l'homme peut affirmer son humanité, c'est dire que celui qui s'écarte de cette morale s'écarte également de son homme. Le devoir dont il est question ici, est ce devoir qui s'accomplit parce qu'étant un devoir et c'est en cela que véritablement il est un impératif catégorique. Mais cette théorie morale d'Emmanuel Kant, vu qu'elle se veut pratiquée par des hommes qui sont des êtres dotés de sensibilités, se heurte à de grandes difficultés. Peut alors surgir la question suivant : La notion de l'impératif catégorique, fondement de la philosophie morale de Kant relève-t-elle de grande abstraction, ou est-elle praticable ?Voilà la grande problématique sur laquelle nous allons porter notre analyse en nous appuyant sur l'analyse critique de sa morale à partir de son livre *la critique de la raison pratique*. Notre démarche consistera en une analyse et réflexion méthodique sur la théorie morale de Kant telle qu'elle est développée surtout, dans la *Critique de la raison pratique.* Cette démarche va se dérouler en trois chapitres : le premier chapitre portera sur la notion de l'impératif dans les principales œuvres de Kant, le deuxième sur le débat entre benjamin constant et Emmanuel Kant sur la morale impérative et, le troisième chapitre portera sur la

critique de la morale impérative. Nous avons choisi de commencer notre travail par les *Fondements de la métaphysique des mœurs* parce qu'on ne peut, si on s'impose un peu de cohérence, parler de l'impératif catégorique sans avoir pour première référence ce document.

En dépit de tout, notre objectif principal reste comment faire pour remettre la société humaine sur la piste de la morale car si par volonté, l'homme s'évertue à agir selon cette morale kantienne qui demande de fonctionner selon la raison pratique et de faire simplement ce qui doit être fait, nous pensons vivre désormais une société plus humaine et mieux organisée.

Chapitre premier

LA NOTION DEL'IMPERATIF DANS LES PRINCIPALES ŒUVRES MORALES DE KANT

A- La notion de l'impératif catégorique depuis les *Fondements de la métaphysique des mœurs*

Les *Fondements de la métaphysique des mœurs* parut en 1785 est le document que Kant a le mieux consacré à la morale et le premier dans lequel la notion de l'impératif est annoncée. Il constitue en effet l'ouvrage dans lequel la notion de la morale kantienne est ouvertement exposée, une morale fondée sur le principe de l'esprit de la critique. L'ouvrage comprend une préface et trois sections. Nous avons jugé nécessaire de commencer par ici car la notion de l'impératif catégorique, fondement de la philosophie morale de Kant doit toute sa base ou principe à ce document qu'est les *Fondements de la métaphysique des mœurs.*

Dans la première partie de cet ouvrage qui est la préface, Kant s'est évertué à donner à la morale toute sa place philosophique. Emmanuel Kant a été méthodique dans les deux premières sections de cet ouvrage à la suite de la préface. Une méthode qui lui a permis de partir du pouvoir pratique de la raison pure pour en venir aux déterminations que la conscience collective morale prête au devoir relevant du devoir moral qui n'est rien d'autre que de l'impératif catégorique.

Dans cette toute première section intitulée : *passage de la connaissance rationnelle commune de la moralité à la connaissance philosophique* ; l'auteur fait un étalage des principes à la morale.

Voilà ce qu'explique l'impératif catégorique chez le philosophe Emmanuel Kant. Dans cette partie Kant élabore une morale qui tire son principe de la « pure volonté »[1] ; laquelle volonté qui est pure parce qu'elle est morale et se rapportant simplement à la nature authentique de l'homme en tant qu'être raisonnable devant vouloir que la maxime de ses actions puisse être valable de se légiférer en lois universelles, lois qui doivent répondre à l'entendement de tous les êtres raisonnables.

[1]Kant, *Fondement de la métaphysique des mœurs,* Collection dirigée par Laurence Hansen-Løve, Edition numérique : avril 2011, P.53. février 2020

Ici, Kant fait sortir l'élément moral dans toute sa pureté. Il s'évertue à démontrer que le principe de la moralité même, se doit sa source à la conscience commune. Pour lui, ce qui tient lieu de pure moralité issue de la raison elle-même se retrouve dans la bonne volonté ; ce n'est qu'elle qui constitue la valeur morale de l'action en tant qu'une volonté qui n'envisage pas forcément le but à atteindre ni le désir d'aboutir à telle ou telle fin ; mais une pure volonté qui n'est faite que de la nature même de son vouloir. Parlant de la bonne volonté, on entend une volonté indépendante a priori de toute intention antérieure, et volonté bonne et souverainement estimable à elle-même. Une volonté qui s'accomplit simplement par devoir ; une action accomplie par devoir est nettement tout l'opposé de l'action contraire au devoir. Mais s'agissant de l'action conforme au devoir, elle peut s'accomplir soit par devoir, soit par maxime intéressée ; laquelle maxime regorge un intérêt souvent particulier pour le sujet de l'action.

Kant procède de manière pédagogique en exposant différentes actions portant l'apparence d'actions morales afin de porter les distinctions que l'on observe entre l'action accomplie par devoir et celui conforme au devoir. Par cet exposé, l'auteur essaie de décrire certaines actions conformes au devoir qui certes, portent une certaine forme morale, mais qui ne peuvent cependant être dites des actions accomplies par devoir et partant n'ont aucune vraie valeur morale. Toute notre action doit être dévêtue de toute inclination ou de toute intention intéressée ; l'action accomplie par devoir donc ayant une valeur morale doit l'être de manière désintéressée.

Prenons par exemple le cas d'une bienfaisance accomplie par devoir, elle ne l'est vraiment que lorsqu'elle n'est pas assombrie par un chagrin personnel et qu'aucune inclination ne l'y pousse. Là, nous lisons dans la morale Kantienne, une au sein de laquelle les circonstances de l'action anéantissent toute inclination immédiate et voilà ce qui marque la nette différence entre la légalité et la moralité qu'E. KANT s'évertue de nous faire lire. L'intérêt bien visible, la crainte de la rétorsion, la passion peuvent être le fondement de l'acte objectivement conforme au devoir.

Mais comment véritablement faire la différence entre l'acte moral et l'acte conforme au devoir ? Pour le faire, il faut juste considérer les cas où les inclinations naturelles sont en lutte farouche contre la morale ; et partant l'on puisse découvrir en quoi consiste vraiment et singulièrement la moralité kantienne ; l'acte accompli par devoir. Une action dite morale, ne l'est

véritablement cependant pas si elle a autre mobile que le simple ou strict respect de loi morale à moins qu'on n'ait pas la pure volonté de ressortir le mobil moral avec toute sa pureté essentielle.

Voilà donc établi que, pour avoir une valeur morale, l'action doit être accomplie par devoir et non seulement conforme au devoir. Kant établit ensuite que l'action morale ne tire pas sa valeur du but qui peut être atteint par elle mais de la maxime qui l'inspire, du principe du vouloir d'après lequel l'action est produite, abstraction faite des fins qui peuvent être réalisées par cette action. L'acte moral ne doit jamais être accompli par la simple volonté d'atteindre un but donné, mais par de devoir impératif. Même une bienfaisance, aussi positif que soit le mot, ne peut avoir valeur morale que lorsque le mobile qui conduit à son accomplissement n'est que le principe moral même, c'est à dire une volonté objective pure et bonne. La valeur morale de l'action ne réside que dans le pur respect pour la loi morale et non dans l'effet qu'on en attend, ni d'une quelconque inclination

Pour Kant, l'action morale doit s'accomplir par devoir et elle se repose dans le principe de la volonté et cette volonté peut se définir comme : *la nécessité d'accomplir une action par respect pour la loi* et c'est là l'accomplissement même de la nature de l'être raisonnable. Pour lui, est morale, l'action dont la maxime est telle qu'elle puisse être érigée en loi universelle *:* « Or, écrit-il, est bon d'un point de vue pratique ce qui détermine la volonté au moyen des représentations de la raison, non par conséquent par des causes subjectives, mais objectivement, c'est-à-dire en vertu de principes qui sont valables pour tout être raisonnable en tant que tel »[1]. Il va donc montrer que la bonne volonté ; le mobile fondamental de la loi morale ne peut tirer sa valeur de l'objet poursuivi, ni d'une fin matérielle.

Supposons un instant que j'ai une urgence de moyen financier pour répondre à une situation, je pourrais donc me donner l'idée de faire une promesse à quelqu'un pour avoir ces sous sans l'intention de ne pas tenir la promesse ; la pure volonté qui ferait que je jugerai amorale mon option ne doit pas être la crainte des mauvaises conséquences qui en découleraient, mais simplement me demander si j'accepterais que ma maxime (ne pas rendre

[1]Kant, *Fondement de la métaphysique des mœurs,* Laurence Hansen, Edition numérique : avril 2011, P.53. février 2019

l'argent qu'on m'aura prêté) peut valoir une loi universelle, autrement dire, si autant pour moi que pour tout être raisonnable (Homme), promettre faussement pour avoir de quelqu'un quelque chose peut tenir lieu d'une législation universelle ? -Je n'accepterais pas que se légifère une loi qui universellement recommanderait de mentir pour recevoir une faveur.

Supposons encore un instant que l'on se demande : peux-tu vouloir que ta maxime devienne une loi universelle ? Là, on devra répondre par un non ou par un oui. Si c'est par un NON que je réponds, cette maxime est à rejeter, du moins elle ne porte aucune valeur morale proprement dite. Pour juger le caractère moral d'une action, on n'a pas besoin d'une analyse aussi approfondie, ni d'une quelconque expérience, car le jugement moral est à la portée de tout être raisonnable. Par exemple, ai-je besoin d'une formation en droit, d'être chrétien ou de recevoir une formation en morale avant de juger non moral le meurtre ? - Non, la nature humaine même est de manière principielle hostile à certaines choses de telle façon qu'elle les riposte dès qu'elles se présentent à elle, et si l'on en arrive à les accomplir, certainement qu'on les laisse peser lourdement très longtemps sur la conscience simplement parce qu'elles ne répondent nullement à la nature de l'homme en tant qu'être raisonnable, un être essentiellement moral ; en d'autres termes, ce qui est moral est moral et est connu par tous les êtres raisonnables- et est naturellement à leur porté, et partant, lorsqu'un homme en tant qu'être raisonnable pose un acte contraire aux principes moraux, ce n'est certainement pas qu'il est ignorant de ce que cet acte soit non-moral, mais parce qu'il n'a pas souhaité faire de sa moralité un devoir moral ou un impératif catégorique, mais de moyen pour aboutir à ses fins. Toute maxime qui ne peut pas trouver place comme principe dans une législation universelle n'est pas morale et est à rejeter. La morale chez Kant doit être d'un impératif catégorique, qui parce que devant être applicable, nous demande à nous en tenir au strict jugement de la raison collective à tous les êtres raisonnables, laquelle raison commune à tous, reconnait ce qui moralement, est valable pour tout être raisonnable sans la laisser corrompre par une quelconque singulière inclination ou autre penchant issu d'une puissance de séduction. La maxime de mon agissement, si je me la juge valable pour maxime morale, doit l'être autant pour moi que pour tout autre homme, sinon elle n'en est pas une.

Vers la fin de cette première section, E. Kant en arrive à se persuader de la place irréversible qu'occupe la philosophie dans l'usage de la raison pratique. Il écrit dans les fondements : « C'est ainsi que la raison commune des hommes

n'est pas poussée par quelque besoin spéculatif (qu'elle ignore aussi longtemps qu'elle se contente d'être simplement saine raison), mais par des raisons pratiques à sortir de son cercle et à faire un pas dans le champ d'une philosophie pratique.»[1] La nécessité d'une critique complète de la raison s'est faite sentir de manière indiscutable afin de retirer la notion du devoir moral donc du devoir impératif de la boue de confusion dans laquelle de façon accidentelle il se retrouve ; donc un recours à la philosophie entant que science de la réflexion critique s'est avéré nécessaire. Le devoir doit être déterminé de manière encore plus précise pour écarter décisivement les sophistications qui veulent masquer ou anéantir la différence entre l'action par devoir et l'action par inclination

Puisque, semble-t-il que nait une confusion entre les deux concepts et, alors s'affiche la nécessité de l'apport de la philosophie pour sortir l'action par devoir dans toute sa pureté authentique afin de laisser voir même au dernier des ignorants la nette distinction existante entre l'action par devoir et de celle accomplie par inclination.la nécessité donc d'instituer une philosophie morale pratique qui permette de dissocier le principe moral des maxime suscité par nos inclinations ; tel est le travail auquel l'auteur s'est consacré dans la seconde session des fondements de la métaphysique des mœurs.

Dans cette deuxième section : passage de la philosophie morale populaire à la métaphysique des mœurs ; E. Kant s'évertue à montrer l'applicabilité du principe morale à la conduite par la constitution d'une métaphysique des mœurs possible nécessaire dans le règlement moral de la conduite humaine. Pour lui, le concept du devoir n'est pas un concept empirique malgré son emprunt jusqu'à présent à l'usage commun de la raison ; il ne tire rien essentiellement d'une quelconque expérience. Un peu trop écarté de l'expérience, le devoir morale est tellement non empirique que, selon les moralistes, citer un exemple certain de la pure intention d'agir par le seul devoir est nettement impossible. La moralité ne tire aucunement son principe d'une loi empirique ni de l'expérience mais de la pure raison ; la plus grave offense qu'on pourrait avoir contre la morale est de vouloir la tirer d'exemples. La moralité reste inébranlable puisque s'appuie non sur *ce qui est* mais sur *ce qui doit être absolument* et, partant, toute moralité qui se voudrait fonder sur l'expérience est ruinée dès l'instant et, en conséquence cesse d'être moralité. Notons que parlant d'exemple dans l'élaboration du

[1]Kant, *Fondement de la métaphysique des mœurs,* Laurence Hansen, Edition numérique : avril 2011, P.40. février 2019

principe du devoir moral, ce auquel s'oppose Kant, ce n'est pas de ne pas se servir de la morale pour la vulgarisation de la morale, mais le fait de vouloir élaborer la morale à l'aide des exemples. Il pense qu'on peut se servir des exemples dont on s'assure, mais ceux-ci ne peuvent venir qu'après et, là s'impose une métaphysique des mœurs, science philosophique et rationnelle et, nécessaire avant toute anthropologie. Les exemples peuvent servir tout au plus à nous rendre sensible la possibilité d'accomplir la loi morale ; mais c'est uniquement par rapport à la loi, mesure souveraine, qu'ils peuvent être interprétés et appréciés.

La métaphysique entant que méthode est la seule science purement rationnelle pouvant traiter le principe de la moralité car ce dernier est en lui-même indépendant de toute expérience ; une métaphysique des mœurs dévêtue de tout autre monde de connaissance surtout de l'anthropologie, de théologie et de la métaphysique dogmatique wolffienne. C'est seulement cette métaphysique qui puisse nous permettre de connaitre nos devoirs moraux et de savoir les accomplir. Au vue de cette analyse, s'avère-t-il nécessaire et indiscutablement indispensable le passage sine qua non de la philosophie morale populaire à la métaphysique des mœurs. Pour parvenir à cette métaphysique des mœurs, Kant entend faire une étude de la puissance pratique de la raison, considérée comme mobile principiel de toute action morale.

Pour Kant Emmanuel, seul l'homme en tant qu'être raisonnable agit selon la raison pratique qui n'est rien d'autre que la bonne volonté. A l'en croire, dans cette vie, tout existant fonctionne selon des lois, mais seul l'être raisonnable (homme) agit à la différence des autres êtres, d'après la représentation des lois, autrement dit, selon des principes puisqu'il est le seul qui a une volonté. Si chez un être raisonnable, la volonté est infailliblement gouvernée par la raison, autant ses actions ont en elles-mêmes une nécessité objective, autant elles ont une nécessité subjective, c'est dire que la volonté de cet être ne peut choisir son principe que dans ce qui est pratiquement nécessaire. Les actions d'un être, même si elles sont objectivement nécessaires demeurent cependant subjectivement contingentes si chez ce sujet, la raison est si impuissante à déterminer la volonté et celle-ci est soumise aussi à des mobiles subjectifs venus de la sensibilité ne concordant toujours pas avec des prescriptions de la raison. Les *fondements de la métaphysique des mœurs* ne visent pas le seul objectif spéculatif de la morale, mais vise principalement à porter la morale au triomphe, c'est qu'ils se sont donnés pour vision de sortir le mobile de la morale dans toute

sa pureté. Le mobile moral s'exprime par le mot devoir ; verbe qui fait penser au mode impératif de la conjugaison française et, c'est justement ce qui fait de la morale un impératif, un impératif catégorique parce qu'exprimé par le verbe « devoir » qui supprime l'idée de choix. La morale chez Kant est un impératif catégorique, catégorique parce qu'il est devoir et, il n'y a pas autre chose qui explique le mobile du devoir moral que la simple bonne volonté que nous avons déjà définie précédemment ; une volonté dévêtue de toute quelconque inclination ou raison intéressée.

Devoir, en tant que verbe, sous-entend le mot obligation et énonce nécessairement quelque chose de *bon.* Les devoirs, nous l'avons bientôt dit se circonscrivent dans le domaine des « impératifs ». Ces impératifs qui marque le rapport d'une loi à une volonté sont soit hypothétiques, soit catégoriques. Ces impératifs sont hypothétiques selon qu'ils énoncent la pratique nécessaire d'une action comme moyen dans le but d'aboutir une fin donnée ; une fin qui est « bonne pour ». L'impératif est catégorique quand il énonce la nécessité pratique d'une action ayant une fin soi, une fin qui est bonne par elle-même. Kant écrit : « Si l'action doit être simplement bonne comme moyen *en vue d'autre chose,* l'impératif est *hypothétique* ; si l'action est représentée comme bonne *en soi,* et donc comme nécessaire dans une volonté en soi conforme à la raison, en tant qu'il est le principe d'une telle volonté, l'impératif est *catégorique »*[1].

Kant explique que les impératifs hypothétiques relèvent tout simplement de l'habileté que l'on peut avoir pour aboutir à telle ou telle fin, ce sont des règles de prudence tandis que pour l'auteur, seul l'impératif catégorique est moral, exprimé toujours au singulier.« Les impératifs hypothétiques sont relatifs au moyen d'accéder à une fin possible. »[2] Partant de ces détails, Kant en est arrivé à étaler deux types de principe moral pratique : Premièrement, les pratiques problématiques qui annoncent que telle ou telle action est bonne car visant simplement une fin possible, autrement dit, qu'une action doit servir de moyen pour l'aboutissement d'une fin possible ou qui annoncent qu'une action doit être à titre de moyen pour une fin effective (les impératifs hypothétiques). Deuxièmement, les pratiques apodictiques qui énoncent qu'une action pour avoir une valeur morale ne doit pas être à titre de moyen, mais absolument, c'est dire qu'une action est bonne absolument (l'impératif catégorique).

[1] P. Kant, *Fondement de la métaphysique des mœurs,* Laurence Hansen, Edition numérique : avril 201155. février 2019

[2] Ibid. P.144

Supposons qu'un médecin prescrive des médicaments à un patient pour sa guérison ; un tel acte est classé dans le lot des impératifs hypothétiques, ils ne souffrent d'aucune fin en soi, ils pourvoient juste aux moyens en vue de toutes sorte de fin à volonté, ce sont les impératifs de l'habileté dans le choix, et ne prescrivent rien d'autres choses que de moyens. Quant à l'impératif catégorique, il commande une action nécessairement bonne en elle-même, il ne pose aucun but à atteindre comme condition, il ne concerne non la matière de l'action, ni de ce qui doit en résulter, mais la forme et le principe dont l'action doit résulter ; il est le seul qui énonce les lois de la moralité ; c'est l'impératif de la pure moralité. Le principe de la moralité ne tire rien des règles de l'habileté et de la prudence. Bien même, nous devons faire beaucoup attention en ce qui concerne les impératifs techniques se rapportant à l'art et les impératifs pragmatiques se rapportant au bien-être. Certes, ils sont tous impératifs mais comme les impératifs hypothétiques se distinguent de celui catégorique qui lui, se rapporte essentiellement à la conduite libre de l'action ; ils n'ont non plus rien à voir avec ce dernier.

Mais face à tous ces détails, il se pose une problématique qu'E. Kant a sans retard résolue : c'est la question de comment les impératifs sont-ils possibles, et Kant a été méthodique. Il estime d'ailleurs que l'explication des impératifs hypothétiques ne souffre même pas de la moindre difficulté. En réalité tous les impératifs hypothétiques se résument en la formule :qui veut la fin veut les moyen ;car voilà deux contextes ou principes qui caractérisent ces derniers : soit, qu'il s'agisse des fins simplement possibles, comme seules auxquelles nous nous tachons de nous rendre habiles par la culture des aptitudes nécessaires, soit qu'il s'agisse des fins effectivement poursuivies par tous les hommes comme auxquelles nous tendons sous le nom de « bonheur », dans le simple objectif d'aboutir aux fins visées. Le tout revient à une relation de moyen à fin et, il semble en aller de même avec les impératifs de prudence à la seule différence qu'avec ces derniers, on ne saurait, même dans un cas x, quels moyens conduiraient à telle fin, donc tout moyen efficace naissant à l'esprit peut répondre pourvu que celui-ci est favorable (même si simplement de caractère singulier) au sujet exerçant l'action.

Quant à l'impératif catégorique, un grand problème se pose dès que l'on se pose la question : comment peut-il être possible un impératif qui lie la volonté à la loi ; un impératif qui ne dépend d'aucune condition antécédente ni d'aucune condition consécutive ? D'ailleurs on ne peut prouver sa nécessité

empiriquement. Inconditionnellement, l'impératif catégorique rattache la volonté à la loi elle-même et ne prescrit pas une action dans un vouloir antérieur et, voilà en quoi un tel impératif pose une véritable énigme. Tandis que les impératifs hypothétiques ne peuvent être conçus qu'avec la connaissance d'abord donnée des conditions auxquelles sont relatifs leurs commandements, l'impératif catégorique exprime la nécessité de l'action sans rapport à un but quelconque, autrement dit, contrairement aux impératifs hypothétiques, la loi de l'impératif catégorique se résume en la formule : agis uniquement d'après la maxime qui fait que tu puisses vouloir en même temps qu'elle devienne une loi universelle ,laquelle loi énonçant immédiatement la loi générale et universelle à laquelle doit se conformer la maxime de toute action. L'impératif catégorique a ceci de remarquable que le concept d'un impératif catégorique en fournit la formule, formule contenant la proposition qui seule peut être un impératif catégorique. « Quand je forme le concept d'un impératif hypothétique en générale, je ne puis savoir ce qu'il contiendra qu'une fois que la condition (la fin) m'aura été indiquée, mais si « c'est un impératif catégorique en général que je conçois, je sais aussitôt ce qu'il contient » : *l'universalité d'une loi en général »*[1]. Puisqu'il ne comporte ni fin ni moyen, puisqu'il n'emprunte rien à l'expérience, il n'est qu'une forme, la forme d'une loi universelle. On note donc que les impératifs hypothétiques dépendent des conditions auxquelles ils sont relatifs, mais que l'impératif catégorique quant à lui est la détermination même de ce qu'il ordonne, qu'il constitue une loi universelle et générale et se veut conformer la volonté à cette loi. Le canon général qui permet l'appréciation morale d'une loi générale est qu'il faut que nous puissions vouloir que ce qui est maxime de notre action devienne une loi universelle. Le respect de soi, le respect d'autrui, le perfectionnement de soi, la bienveillance envers autrui (se conserver, être vérace, cultiver ses dons, aider autrui) sont les quatre fins que la doctrine de la vertu érige en devoir et qui résument toute la doctrine morale de E. Kant. Pour parvenir à établir de manière convaincue la possibilité de l'impératif catégorique, une critique de la raison pratique affiche toute son indispensabilité.

[1]*KANTPhilosophie pratique*, *Métaphysique des mœurs et Critique de la raison pratique,* cours professé par de François-Xavier Chenet, Philopsis, P. 11. Février 2019.

De la formule, **«** *Agis uniquement d'après la maxime grâce à laquelle tu peux vouloir en même temps qu'elle devienne une loi universelle* »[1], E. Kant en déduit trois autres formules permettant de comprendre la possibilité de l'impératif catégorique : la première formule se présente comme suit : « Agis comme si la maxime de ton action devait devenir par ta volonté une loi universelle de la nature »[2].Pour Kant , la moralité se trouve dans son caractère formelle caractérisé par une soumission à l'impératif catégorique et, il illustre cette formule par quatre exemples qu'il a empruntés à des ordres divers en montrant comment se suicider quand la vie lasse, faire une fausse promesse en cas de besoins, laisser ses talents sans culture, rester indifférent aux mots d'autrui relèvent d'une maxime, mais cette dernière n'a aucune caractère d'universalisation parce que, universalisées, les deux premières(suicide et fausse promesse) détruiraient logiquement toute nature régulière et, les deux dernières(laisser ses talents sans culture, se montrer indifférent aux maux d'autrui) ne peuvent être voulues universellement sans contradiction.

D'après ces derniers exemples que nous venons d'analyser, nous constatons deux types d'actions : « Certaines actions sont ainsi faites que leur maxime ne peut pas même être *pensée* sans contradiction comme une loi universelle de la nature ; bien loin qu'on puisse *vouloir* qu'elle *doive* le devenir»[3] parce que cette maxime est simplement en inadéquation au devoir moral strict. « Dans d'autres on ne trouve pas cette impossibilité interne ; il est pourtant impossible de *vouloir* que leur maxime soit élevée à l'universalité d'une loi de la nature, parce qu'une telle volonté se mettrait en contradiction avec elle-même. »[4] Dans ce cas, la maxime est en inadéquation avec le devoir moral large. On comprend donc que chez « Kant, il puisse avoir des actions qui, bien qu'elles ne sont pas rendues pratiquement impossible par la volonté contradictoire, ni impossibles comme loi universelle de la volonté, sont cependant pratiquement impossible si elles doivent être prises à titre de loi universelle de la nature. En réalité l'auteur admet donc qu'il y a possibilité d'actions qui pourraient être, sans contradiction dans la volonté elle-même voulues pour loi universelle mais qui, elles-mêmes s'opposent à l'idée d'une

[1]Kant, *Fondement de la métaphysique des mœurs,* Laurence Hansen, Edition numérique : avril 2011, P.66. février 2019
[2] Ibid. p.67
[3]Kant, *Fondement de la métaphysique des mœurs,* Coll. Laurence Hansen, Edition numérique : avril 2011, P.71. février 2019
[4] Ibid. 1

nature en générale et ne peuvent donc pas tenir lieu d'un impératif catégorique. Il également des actions qui, malgré qu'elles ne soient a priori impossibles d'être et que leur impossibilité ne vient pas de ce qu'elles détruiraient une nature, sont impossibles compte tenu de la nature même de la volonté dont elles procéderaient : une volonté intrinsèquement contradictoire. Elles pourraient être certes des lois de la nature, mais elles ne peuvent être voulues comme lois universelles, elles procèdent d'un vouloir en soi contradictoire.

Quand nous voulons poser un acte, il arrive bien souvent que même si notre souhait est que l'acte soit posé parce que nous le voulons ainsi pour une quelconque inclination, nous ne voudrions pas que la maxime de notre acte s'universalise en principe impératif. C'est à juste titre que E. Kant écrit : « Si nous portons maintenant notre attention sur nous-mêmes chaque fois que nous enfreignons un devoir, nous trouvons que nous ne voulons effectivement pas que notre maxime devienne une loi universelle, car cela nous est impossible, c'est bien plutôt le contraire de celle-ci qui doit rester une loi universelle ; mais nous prenons simplement la liberté, pour nous-mêmes (ou peut-être aussi seulement pour cette fois), de faire une *exception* en faveur de notre inclination »[1]. L'homme est un être raisonnable qui seul a une volonté qu'il manifeste, laquelle volonté étant la faculté de se déterminer par la loi, devra être également la faculté de se déterminer pour des fins. Voilà en quoi se manifeste véritablement l'impératif catégorique puisque les fins dont nous faisons ici usage, si elles se rapportent à nos inclinations , ne peuvent être que fondement des impératifs hypothétiques parce que l'impératif catégorique est essentiellement et dans toute sa possibilité caractérisé par des fins ayant une valeur absolue, autrement dit, des fins ayant une valeur intrinsèque, c'est-à-dire des fins en soi, et, le seul être ayant l'apanage d'agir par un impératif catégorique c'est l'homme, étant sujet de la loi et existant non comme simple moyen mais comme fin en soi : l'homme est le seul être doué de la raison, le seul qui a une valeur absolue, qui est lui-même une fin en soi. Or j'affirme ceci, écrit Kant « l'homme, et en général tout être raisonnable, *existe* comme fin en soi, *et non simplement comme moyen* pour un usage arbitraire par telle ou telle volonté, et il doit être dans toutes ses actions orientées vers lui-même ou vers d'autres êtres raisonnables, constamment considéré *en même temps comme une fin.»*[2]Le principe morale doit être épargné

[1]P.71. février 2019

[2]Kant, *Fondement de la métaphysique des mœurs,* Coll.Laurence Hansen, Edition numérique : avril 2011, Ibid. P.77

de toute anthropologie et de toute psychologie ; l'impératif catégorique a pour volonté une fin qui est de toute nature des fin subjective ou relative qui sont caractéristiques des impératifs hypothétiques ; la possibilité de l'impératif catégorique se situe dans le fait que sa fin est posée par la seule raison et ; cette fin est valable pour tous les êtres raisonnables (homme).

Dans tout ce que nous venons de noter jusqu'ici, si la fin en soi n'existait pas, la notion de l'impératif catégorique se rangerait en même temps en une illusion, un vain concept et vide de sens ; c'est la seule condition qui montre que l'homme qui est concerné dans toute l'analyse est un être de nature raisonnable et rationnelle et lui-même une fin en soi, et c'est pourquoi s'en suit la formule :« Agis de telle sorte que tu traites l'humanité, aussi bien dans ta propre personne que dans la personne de tout autre, toujours en même temps comme une fin, jamais seulement comme un moyen. »[1]

Après s'être référé un instant à la précédente formule, E. Kant est amené par la toute dernière à revenir sur le concept de l'être raisonnable (l'homme) comme une fin en soi. Cette formule fait intervenir une autre formule qui peut être décrite comme suit : **«** Agis uniquement d'après la maxime grâce à laquelle tu peux vouloir en même temps qu'elle devienne une loi universelle»[2]. Partant de la convention que l'être humain est admis comme une fin en soi et non un simple moyen, c'est alors clair qu'il ne soit admissible qu'une loi extérieure va s'imposer à lui, puisqu'il est lui-même l'auteur des lois, lesquelles lois sont issues de sa pure volonté. La volonté de l'être raisonnable est une volonté législative ; elle n'est pas simplement une volonté soumise à une législation, et voilà pourquoi la maxime de toute action de l'être raisonnable pour répondre au titre de loi est nécessairement par elle-même une législation universelle. E. Kant montre dans cette partie et par cette formule que le seul principe qui conviendrait véritablement à l'impératif catégorique est celui selon lequel toute volonté humaine apparait comme une volonté instituant par toutes ses maximes une volonté universelle ;L'impératif catégorique étant le seul qui parmi tous impératifs possibles fait de l'homme un véritable être raisonnable est moral, pace qu'étant le seul qui est inconditionné et suivant lequel l'être raisonnable(homme) doit agir selon la maxime d'une volonté instituant par elle-

[1]Kant, *Fondement de la métaphysique des mœurs,* Coll. Laurence Hansen, Edition numérique : avril 2011, P.66. février 2019

[2] Ibid. P.79

même une législation universelle. L'homme, ainsi conçu, ne serait soumis qu'à lui-même, autrement dit, qu'à sa propre législation, et c'est cela le principe de l'autonomie de la volonté, lequel principe tend à valoriser le concept rousseauique de la morale selon laquelle c'est l'homme qui se prescrit ses principes auxquels il est désormais tenus d'obéir pour jouir de sa propre liberté. Ce principe de l'autonomie de la volonté est pour Emanuel Kant celui à base duquel nous pourrions résoudre un problème devant lequel toutes les tentatives de résolution ont échoué jusqu'à ce jour. En effet on n'était pas parvenu jusqu'alors à comprendre comment l'être raisonnable soumis à sa propre législation va, sans le secours d'un autre mobile, obéir à cette législation selon simplement le fait qu'elle est un produit de l'homme lui-même, et celui-ci peut rendre la volonté capable d'y obéir. Tant que l'autonomie du sujet moral (homme) ne fut aperçue, on pouvait découvrir le devoir dans l'acte moral mais seulement la nécessité que le sujet moral a à agir selon des intérêts et certaines inclinations de telle sorte que le concept de l'impératif catégorique possible d'être entendu sous le concept « impératif moral » était comme inexistant ou s'il était reconnu, était vêtu de caractères des impératifs hypothétiques.

Le principe de l'autonomie s'explique par le fait que si l'être raisonnable doit être reconnu comme une fin en soi, il ne peut être instrument ou moyen d'une loi universelle à laquelle il serait soumis, mais l'auteur même de cette loi à laquelle il obéit impérativement à partir de sa pure volonté. L'autonomie de la volonté est le principe même du devoir moral. Celle-ci s'explique par le fait de se donner des lois qui valent pour tous les êtres raisonnables et est différente de l'hétéronomie qui lui, s'explique par fait de se faire un choix qui vienne de la simple subjectivité empirique et expression de mes désirs de me formuler une loi qui satisfassent mes intérêts singuliers ; elle méconnait l'autonomie du sujet moral. Le principe de l'autonomie de la volonté suivant lequel tout être raisonnable doit se considérer comme établissant par toute la maxime de sa volonté une législation universelle serre la main à un concept, celui du « règnes des fins » ou « république des volontés » qui sous-entend l'union systématique de tous les êtres raisonnables par des lois ; une union au sein de laquelle tous les êtres raisonnables se sachant comme fin en soi, se proposent des lois auxquelles chacun se soumet impérativement. Ce concept de « règne des fins » existe par la toute liberté de tous les êtres raisonnables qui ensemble mettent toutes les maximes de leur volonté à une législation universelle qui les communient ; une volonté produisant des lois sans que l'on en reçoive la moindre contrainte, une

volonté pure et sainte et liberté. Les pulsions, les sentiments, les inclinations ne sont en rien caractéristiques du devoir moral ; ils sont caractéristiques du simple concept de « la dignité » qui établit le véritable rapport des hommes entre eux, et l'autonomie de la volonté est le principe de la dignité de l'être raisonnable car c'est elle qui fait valoir la valeur absolue et essentielle de l'être raisonnable, cette valeur qui n'est rien d'autre que « la dignité » elle-même. Partant de ce concept, on peut être raisonnablement tenté de définir la morale comme *le devoir de faire advenir le règne des fins ;* ce qui aboutit à la formule initiale suivante : « Agis selon la maxime qui peut vouloir en même temps s'ériger elle-même en loi universelle pour tous les être raisonnable »[1]. En réalité, toutes les trois formules sus détaillées se convergent toutes à un commun bord sinon que simplement la première nous parle de la morale comme maxime qui doit devenir une loi universelle de la nature, et la deuxième nous renvoie à la matière de la morale (l'homme comme fin en soi et être raisonnable) et la troisième nous statue sur le fait que toutes les maximes de l'acte moral doivent concourir à faire advenir le « règne de fins »

De tout ce que nous disons jusqu'à cet instant, il est à retenir que le principe suprême de la moralité est l'autonomie de la volonté réalisée par la volonté elle-même dans le choix des lois universelles. Si l'on comprend bien la conception kantienne de la morale, elle se circonscrit dans la capacité des maximes de la pure volonté à s'universaliser, et que les lois morales doivent avoir leur souche dans la pure raison et au sein de l'homme en tant que le législateur suprême de toute loi morale entendu que la raison est son propre, pour s'imposer de manière inconditionnelle. Pour Emmanuel Kant, tous les principes hétéronomes sont l'essence de la fausse moralité et sont d'un côté empirique parce que se basant sur l'idée du bonheur, et d'un autre côté rationnel parce que se basant sur l'idée de la perfection. Ces principes, parce qu'ils ne peuvent exprimer ni l'absolue universalité de la loi morale ni sa nécessité inconditionnée, ne peuvent fonder la moralité selon la conception kantienne de la morale. Avec les principes de l'hétéronomie de la volonté, le sentiment moral certes, semble se rapprocher à la morale, mais est à condamner avec son principe du bonheur personnel qui lui, ne que distingue les mobiles de la vertu de ceux des vices parce qu'il fait du Bien un simple calcule, et le premier,

[1]Op.cit. P.21

malgré tout son rapprochement à la morale n'est que l'expression de la simple satisfaction d'un intérêt ou d'une quelconque inclination.

Des principes rationnels de la morale, Kant distingue deux principes : le principe ontologique de la perfection et celui du concept théologique qui cherche à démontrer que la moralité est de source divine. Ce dernier principe, efface la vraie moralité. Ce que l'auteur reproche à toutes les formes de morale qu'il dénonce est relatif à leur mode du choix des principes devant être fondement de la moralité ; pour lui, toutes ces morales tirent leur principe soi de la sensibilité soi des intérêts. Kant n'entend pas concevoir les doctrines morales qui se rapportent au bonheur personnel, au sentiment, à la perfection et à la volonté divine. Le bonheur ne peut définir la moralité parce qu'étant la visée de tous les désirs humains, désirs aussi diversifiés qu'ils ne peuvent servir un cadre définitionnel à la morale sans la remettre aussitôt dans une problématique. Kant est fermement contre l'ascétisme, et reconnait que l'homme doit être heureux. Il voudrait que tous conviennent au fait que le bonheur est relatif et que tel, le bonheur ne peut être principe d'un impératif catégorique donc de la vraie moralité. Sur les dernières lignes de cette session, il nous fait comprendre que le bonheur n'est pas ce qui, jusqu'à ce jour, s'explique par la sensibilité ; le bonheur que prône Kant est définissable par un mariage entre la sensibilité et la raison entendu que cette dernière est la maitresse. Partant de l'analyse critique et régressive, l'alignement des concepts de la volonté, du devoir moral, de l'impératif catégorique, de la législation universelle, de l'être raisonnable comme fin en soi, au concept de l'autonomie de la volonté, Kant fait constater la morale objectivement applicable par la notion de la liberté.

La dernière session sur laquelle nous débouchons traitera les traits principaux de la possibilité de l'impératif catégorique ; elle constitue un problème qui sera véritablement analysé et traité dans la *critique de la raison pratique.*

Dernière partie de cet ouvrage : Passage de la Métaphysique des mœurs à la Critique de la raison pure pratique. Ici, Kant tient le concept de la liberté qui doit fournir l'explication suprême de l'impératif catégorique. La liberté est la propreté qu'a la causalité des êtres raisonnables de pouvoir agir indépendamment de toute cause déterminante étrangère. On entend par causalité l'idée que tout effet est issu d'une cause. La liberté est la faculté d'agir d'après la maxime qui se veut elle-même pour une législation universelle. La liberté est

ce qui fait l'autonomie de la volonté. La volonté libre et autonome est celle qui est bonne parce qu'étant celle dont la maxime peut être érigée en loi universelle de la nature. La liberté parce qu'elle nous sert de la loi issue de la pure volonté, doit être valable à tous les êtres raisonnables (hommes) et ne peut pas être prouvée par l'expérience mais «prouvée comme propriété des êtres raisonnables en général comme tels, ce qui ne se peut qu'a priori »[1]**.**Ce qu'il y a maintenant comme effort à fournir est de parvenir à démontrer que la liberté ainsi détaillée implique la morale. Ce qui est déjà clair est que la liberté et la morale semblent se fondre l'une dans l'autre, autrement dit, si entant qu'être raisonnable, je me soumets à une loi, entendue qu'elle est une loi morale, c'est qu'a priori, je me reconnais libre et tel, je me sais comme étant le législateur de cette loi à laquelle j'obéis désormais sans aucune contrainte étrangère. Le cercle vicieux dont Emmanuel Kant est aussi bien conscient et au sein duquel nous nous tournons jusqu'à cet instant est : nous supposant libres, nous nous acceptons soumis à loi morale, et nous nous considérons comme soumis à cette loi parce que nous nous estimons comme étant libres. On fait en réalité un va et vient entre liberté et morale. Il nécessite donc de sortir de cercle qui semble nous maintenir assombris, un cercle dans lequel nous faisons le tour dans un même endroit et qui ne nous permet pas de progresser.

Pour Emmanuel Kant, quitter ce diallèle est chose possible « si l'on recherche si, lorsque nous nous concevons par la liberté, nous nous concevons du même point de vue sous lequel nous représentons « d'après nos actions comme des effets que nous avons visibles devant nos yeux »[2].Il faudra donc accomplir une démarche sans doute décisive, une démarche qui nous amène à réaliser que nous sommes nous-mêmes acteurs et le résultat de nos actions. Mais à ce niveau, Kant nous fait lire une évidente remarque ; celle de faire la distinction entre le monde intelligible et celui sensible. Pour Emmanuel Kant, les représentations des sens ne nous font connaitre les objets que tel qu'ils nous affectent ; comme des phénomènes et non jamais comme des choses en soi. Il nous signale là juste qu'il y des réalités qui existent en soi et qui ne sont de la même nature que les phénomènes.

[1]*KANT Philosophie pratique*, *Métaphysique des mœurs et Critique de la raison pratique,* cours professé par de François-Xavier Chenet, Philopsis, P.24. décembre 2018

[2]*KANT, Philosophie pratique*, *Métaphysique des mœurs et Critique de la raison pratique,* cours professé par de François-Xavier Chenet, Philopsis, P.24.décembre 2018

A présent, nous avons à aborder la *Critique de la raison pratique* qui est d'ailleurs notre ouvrage d'étude, analyser la portée de l'« impératif catégorique » dans ce document pour la conception d'une compréhension plus approfondie de la morale de Kant.

B- L'impératif catégorique kantien à la lecture de la Critique de la raison pratique.

1-la morale impérative telle développée dans la Critique de la raison pratique.

La morale kantienne a été déjà clairement exposée dans les *Fondements de la métaphysique des mœurs.* Avant tout, signalons que la *Critique de la raison pratique paru en* 1788 tire toute sa substance des *Fondements de la métaphysique de mœurs* et avoir une notion profonde de ce dernier permettrait de cerner plus facilement ce qu'est l'impératif catégorique, dans la *Critique de la raison pratique* dont l'étude a pour objectif de nous conduire à mieux cerner les détails de la morale impérative kantienne.

Kant, tout au début de cette œuvre, montre que la corrélation existant entre la liberté et la loi morale pratique ne peut être fondée sur aucun dogmatisme des morales assises sur des principes matériels de même que leur identité. Dans cet ouvrage dans lequel nous lisons des réponses aux énigmes posés dans les ouvrages précédents, Kant s'évertue à établir ce qui peut véritablement fonder une loi pratique ; une loi qui nous fait entendre la notion de l'impératif catégorique exposée dans les *fondements de la métaphysique des mœurs*. Pour lui, le bonheur reste un désir partagé de tous les êtres raisonnables puisque par nature il s'impose à tout homme comme besoin, mais il ne peut fonder aucune législation universelle, car pour aboutir au bonheur, individuellement, les hommes se donnent relativement une piste de satisfaction de leur vouloir pourvu que cela réponde à l'objectif que chacun se serait donné. Agir moralement revient, selon Kant, à se conformer à un impératif catégorique, autrement dit, en conformité avec l'exigence d'une morale universelle. A contrario, les impératifs hypothétiques, visent un quelconque but à atteindre, et tel, ils ne peuvent être fondement de loi universelle : « Quand ils sont des impératifs, ces impératifs ne sont pas des lois, quoiqu'ils soient des préceptes pratiques. Les lois doivent déterminer par elles-mêmes la volonté comme volonté. »[1] Toute la moralité doit être fondée sur l'impératif catégorique universalisé, c'est dire que le sujet moral doit agir selon des principes objectifs, principes qu'il sait valables pour lui et pour tous les autres êtres raisonnables, et non selon des principes subjectifs caractéristiques des impératifs hypothétiques que le sujet moral considère comme valables pour sa singulière volonté. Les principes objectifs sont des principes moraux pratiques que la raison tire d'elle-

[1] Emmanuel Kant, *Critique de la raison pratique précédée par les Fondements de la métaphysique des mœurs*, Paris, Librairie philosophique de Ladrange, 1848, P.155. Décembre 2018

même. Si ce sont les principes objectifs qui sont les seuls pouvant fonder une législation universelle, il s'avère nécessaire de progresser dans l'objectif des principes objectifs, et avant d'en arriver là, avons-nous à établir la différence qui existe entre *les principes formels* et les *principes matériels*(des notion kantiennes que nous détaillons prochainement) entendu que les principes matériels supposent un objet, une matière à désirer. On peut dire de ces derniers qu'ils s'expliquent par la capacité subjective qu'ont les sujets moraux à éprouver de la peine ou du plaisir relatif à chaque individu ; ces principes ne peuvent être approuvés qu'empiriquement : **«** théorème I : tous les principes pratiques qui supposent un objet (une matière) de la faculté de désirer, comme cause déterminante de la volonté, sont empiriques et ne peuvent donc fournir aucune loi pratique **»**[1]**,**car ne pouvant tenir lieu de l'impératif catégorique. Selon le théorème II, « tous les principes pratiques matériels appartiennent, comme tels, à une seule et même espèce et se rattachent aux principes généraux de l'amour de soi, ou du bonheur personnel »[2]se justifient par la même nature, ils sont de la même espèce parce que se rangent tous sous le principe de l'amour de soi ou de l'amour personnel, de telle sorte que l'on peut dire que sans principes formels, pas de loi pratique, donc, pas de la vraie moralité ou de l'impératif catégorique ; aucune condition empirique ne saurait fonder une loi pratique. Les principes matériels placent la détermination de la volonté sous la faculté inférieure de désirer. Il est donc compris qu'avec Kant dans les *Critiques de la raison pratique,* la moralité ne se justifie pas par les principes matériels ni par les conditions empiriques qui caractérisent juste la volonté du sujet moral. Il s'en suit donc qu'avec lui pour qu'il y ait moralité, il faut que la maxime de la volonté qui pousse le sujet moral à agir soit issue des principes objectifs formels. Kant va progressivement démontrer que ces principes objectifs formels placent le principe de la volonté dans la faculté supérieure de désirer. Ici, Emmanuel Kant, entend fonder une morale basée sur la pure raison, la raison en tant que non seulement le mobile de la morale, mais ce qui constitue par elle-même la morale proprement dite, autrement dit, la mesure de la valeur morale d'une action, ce qui est face aux prédécesseurs de Kant, la grande innovation qui le distingue de ceux-ci qui jusqu'à ce moment-là, défendaient une morale extrahumaine, c'est-à-dire une morale qui a pour garant un être suprême appelé Dieu. En réalité, Kant retrouve la morale au sein de l'homme lui-même, et celui-ci agit moralement non pas par une contrainte qui lui est extérieure, mais une contrainte qui a son fondement à l'intérieur du sujet moral lui-même ; l'homme en tant que ce sujet moral. La morale devient donc purement humaine avec Kant ; l'homme en tant que le sujet qui se retrouve face à son juge infaillible

[1] Emmanuel Kant, *Critique de la raison pratique précédée par les Fondements de la métaphysique des mœurs,* Paris, Librairie philosophique de Ladrange, 1848, P.157. Décembre 2018

[2] Ibid. P.158

qu'est la conscience. Dans la *Critique de la raison pratique*, Kant montre que la morale s'applique à tous les êtres raisonnables et en tout temps, et comme nous l'avons signalé précédemment, il ne le dit pas à la manière de ses prédécesseurs, mais pour Kant, la valeur morale d'une action est déterminée par son motif et par ses conséquences et résultats. Si pour répondre à la question : puis-je transformer la maxime de mon action en loi universelle ?, je réponds par un oui, mon action répond donc au critère fondamental d'une action morale. La morale kantienne est universelle, et demande que tous les humains soient reconnus comme des agents moraux, c'est-à-dire des fins en soi, et partant, l'ensemble des humains forme le « le royaume des fins »[1] et nul homme ne peut être considéré comme un moyen. Pour Emmanuel Kant, pour une société idéale, il faut que les gens soient auteurs et sujets des principes auxquels ils obéissent ; et ils y obéissent pour rien d'autres que parce que ces principes sont produits de la raison universelle. Agir moralement revient donc à se conformer à « l'impératif catégorique » tel que nous l'avons précédemment annoncé.

Cette morale kantienne dite de l'impératif catégorique n'implique cependant pas une morale contraignante. Avec Kant, le sujet moral est autonome ; il n'y a aucune force tyrannique extérieure au sujet moral. Pour Kant, une morale qui contraint n'a pas de sens, puisqu'elle aliène le sujet moral, alors que celui-ci est moralement et naturellement libre dans son choix à obéir ou non à ses propres inclinations, une liberté qui, en principe, consiste bien sûr en ce qu'il convient moralement de faire selon qu'il agit en un être naturellement moral. Si le sophisme, quand Socrate en parlait, était l'art dont ceux qui en prenaient pour doctrine usaient juste pour convaincre leurs interlocuteurs, il est justement un exemple d'une morale assise sur la recherche du bonheur personnel, et étant ainsi une morale qui vise un pareil objectif à atteindre, elle ne peut répondre, à lire Emmanuel Kant, au titre d'un impératif catégorique, donc d'une morale vraie. Dans l'éthique de Kant, la raison n'est pas seulement la source de la morale, elle est aussi la mesure de la valeur morale d'une action. Ceci est la grande innovation conceptuelle de Kant en matière morale : ses prédécesseurs faisaient de Dieu le garant de la morale, la morale était donc extrahumaine. Dieu exit, la morale devient purement humaine avec Kant. L'homme est seul face à sa conscience morale, ce juge infaillible auquel personne n'échappe.

[1] Dans les *Fondements de la métaphysique des mœurs,* Emmanuel Kant a utilisé cette expression aussi désignée sous celle « Règne des fins » pour faire cas d'un royaume Chacun des membres doit se traiter et traiter chacun des autres comme une fin en soi.

2-L'impact pratique de la morale impérative de Kant.

Pour aborder cet aspect de la morale kantienne, il est bien normal de partir de la notion de la morale à partir de sa conception générale. La morale, généralement est l'ensemble des principes qui font la différence entre le bien et le mal. Pour certains penseurs, elle est externe ou interne, ou interne et ou externe et interne à l'homme.

Pour le psychanalyste Freud par exemple, la morale s'assimile à ce qu'il appelle *la conscience morale* ou le *surmoi*[1]. On peut comprendre au début chez Freud que la morale est extérieure à l'homme en ce sens où le surmoi dont il est question se nourrit de l'éducation et des interdits parentaux. Mais cette éducation fait un ensemble de principes dont l'on s'approprie et établit une constitution interne morale, et de ce fait la morale devient un fait interne à l'homme. On peut constater une légère nuance chez le sociologue Durkheim, qui estime que quand notre conscience nous parle c'est la société qui parle en nous. Chez lui, la conscience reste acquise, mais pas seulement de l'éducation et des parents, mais plus vaste de la société toute entière. C'est donc la société qui transmettrait cette morale en nous et qui la véhicule de personne en personne.

Avant d'aborder l'impact de la morale impérative de Kant, analysons un instant la morale chez Rousseaux chez qui la morale est un instinct divin, elle est donc innée.

Signalons au début que la morale kantienne, face à cette multiplicité de l'origine de la morale, ce que dénonce d'ailleurs le scepticisme moral est en quelque sorte une *norme morale.* A lire Kant, on comprend que la morale parait quelque chose d'inné et acquis. Acquise, parce qu'elle est transmise par l'éducation. Toutefois, Kant pense qu'à l'âge adulte tout homme est capable de penser par soi-même, et donc par sa raison, raison que nous avons tous entant qu'être doués de raison. Pour le philosophe, si chacun fait cet effort d'utiliser sa raison et de se poser la question de : qu'est-ce qui est bien, qu'est-ce qui est mal, alors chacun pourra avoir des critères et des principes moraux universels, qui devrait être partagés par tous ; universels parce qu'acceptables par tous et que chacun pourra retrouver en lui-même par sa raison. Ces principes seraient donc les mêmes pour tous et valables pour tous et détermineraient un bien ou une norme du bien, c'est-à-dire une norme morale. C'est justement là que Kant

[1] Chez Freud, c'est cette instance psychologique qui permet de juger de bien ou de mal un acte

trouve en la morale, un ensemble de critères universels est innés, puisque nous avons tous la capacité de retrouver en nous ; dans notre raison ces critères moraux universels.

Emmanuel Kant ne s'applique pas à l'usage du terme inné ou acquis, mais il préfère utiliser au sujet de sa morale le terme *a priori,* un concept purement kantien. La morale kantienne est pure et nécessaire. Pure, parce qu'elle est indépendante de toute expérience et n'est tirée que de la seule raison. Pour lui, avant même les sens, avant même l'empirique, je dois pouvoir trouver ces critères moraux dans ma raison. Nécessaire parce qu'elle ne dépend pas des circonstances de l'accomplissement de l'action morale. La morale est avant toute expérience et indépendante de toute circonstance et partageable par tous et pour tous. L'action morale n'est plus jugée telle, c'est-à-dire morale par mon simple vouloir de faire le bien, mais elle est jugée telle par sa cause, et, cette cause, c'est de répondre à ces principes moraux universels tirés de la raison. Ce qui compte pour un être moral, ce n'est pas le but de l'action mais sa cause, l'intention dans laquelle j'agis, c'est-à-dire que ce n'est pas le but ou le pourquoi d'une action qui l'attesterait morale, mais la réponse à la question de *pourquoi j'agis de telle ou de telle manière,* et, ici, pourquoi au sens de la cause de l'action morale et non au sens du but visé par cette dernière. Si j'agis de telle ou de telle manière parce que je veux répondre aux critères moraux universels tirés de ma seule raison, là mon action est dite morale, mais si j'agis par habileté, par intérêt ou par prudence, mon action ne peut être reconnue morale.

Alors pour que mon agir soit jugé moral au sens de Kant, il ne faudrait pas que j'ai un autre mobile ou une autre raison d'agir que le simple fait d'être en accord avec ces critères moraux universels tirés de ma raison.

Avec les trois formules de l'impératif catégorique c'est-à-dire les principes moraux avec quoi l'agir moral doit être en accord, nous lisons encore plus profondément la portée même de l'impératif catégorique fondement de la morale kantienne. Ces principes, nous les avons déjà énumérés dans les pages précédentes ; le premier est un principe d'universalité : agir toujours de façon que tu puisses vouloir que la maxime de ton action devienne une loi universelle. En répondant à ce principe, c'est comme si on se pose la question : *si tout le monde agit comme je le fais, qu'est-ce que cela donnerait,* se demander si il est souhaitable que tout le monde agisse comme je le fais précisément dans ce cas. Si je réponds à cette question par le non, c'est-à-dire qu'il n'est pas souhaitable

que tout le monde agisse comme je le fais dans ce cas précisément, mais que moi en l'occurrence à cause de telle ou de telle circonstance, je préfère agir de cette manière ; là mon action n'est pas morale. J'aurais pu avoir toutes les excuses, toutes les autres bonnes raisons possibles, mais dans ce cas, mon action ne peut-être dite morale au sens de Kant ; la seule chose qui peut l'attester morale est que je peux l'ériger en loi universelle.

La deuxième formule est un principe de l'humanité qui dit précisément : agis de telle sorte que tu traites l'humanité aussi bien dans ta personne que dans la personne de tout autre, toujours en même temps comme une fin et jamais comme un moyen. En répondant à ce principe-ci, on parle essentiellement de l'idée qu'il faut respecter la liberté de tout homme, et de ce fait, qu'il ne peut en aucun cas être considéré comme un outils ou instrument pour par exemple parvenir à un quelconque résultat, mais plutôt toujours comme une fin en soi. Cette formule-principe renverse tout ce qui fait allusion à l'esclavage ou toute manipulation d'humain pour parvenir à une fin donnée. Et comme là, c'est l'autre homme que j'utiliserais, mon action ne peut être considérée comme morale au sens kantien. Je dois donc respecter cette humanité présente en chaque homme aussi bien en moi-même qu'en tout autre homme.

La troisième formule relève d'un principe d'autonomie : Agis toujours comme si tu étais législateur et sujet dans la république des volontés libres et raisonnables. Ce principe est en fait une synthèse des deux premiers puisqu'en y répondant, on s'élève à l'idée d'une fin en soi dans le sujet libre ; ce qui est dit dans la deuxième formule, et u sujet libre qui érige une législation universelle et valable pour tous ; l'idée présente dans le premier principe. Il faut donc retrouver en soi-même et par soi-même la loi morale, la respecter et l'appliquer aussi bien pour soi-même et également pour les autres hommes.

En terme clair, si l'homme peut respecter ses trois principes sus cités, toutes ses actions seraient morales et conformes à son humanité. Ainsi donc, avec Emmanuel Kant, et on le voit clairement, chacun parait donc être en mesure de trouver des règles universelles qui sont des conditions de possibilité de l'action morale, et qui peuvent être reconnues par tous les êtres raisonnables.

Dans la mesures où tous les hommes sont doués de raison, il n'y a pas de raison qu'un homme ne soit pas en mesure de retrouver ces critères moraux universels que nous avons tous, puisqu'ils sont dans notre raison.

Toutefois, il existe une certaine liberté d'action morale par rapport à ces règles. Chacun est libre d'agir en accord ou non à ces trois règles morales ou principes de l'impératif catégorique, c'est-à-dire d'avoir d'acte moral ou d'acte non moral. A ce sujet, Kant répond simplement que quand tu dois, tu peux, c'est-à-dire que si c'est un devoir moral, alors il n'est pas impossible que de le faire.

La morale impérative kantienne est possible simplement quand l'homme choisit d'agir par sa raison et par sa nature essentiellement morale, ce qui impacte sans doute positivement la société humaine sur le plan comportemental.

Chapitre deuxième

DEBAT ENTRE BENJAMIN CONSTANT ET EMMANUEL KANT SUR LA MORALE IMPERATIVE

A-Benjamin Constant et l'impératif catégorique kantien

Benjamin est écrivain français, certes, auteur de plusieurs essais politiques et religieuses, ne répondait cependant pas au titre d'un philosophe. Ce qui était remarquable chez Constant, est que malgré le fait qu'il n'avait été auteur d'aucune œuvre proprement philosophique, l'ensemble de ses ouvrages constituait pourtant un fondement philosophique. Dans un débat, Constant critique E. Kant à propos de la notion du mensonge ; en effet pour Emmanuel, le mensonge, même si la fin qu'il vise est positive ou non, est sur le plan moral interdit. Mentir, selon la conception Kantienne, est une violation de l'homme sur lui-même et sur et sa nature essentiellement morale. Qu'il soit intérieur ou extérieur, le mensonge est un vice qui salit la nature et la dignité humaine ; c'est dire qu'il ne peut avoir de condition dans laquelle l'homme se trouverait et qui doive lui imposer de n'avoir que seul choix le mensonge ; c'est cela le devoir moral que défend mordicus Emmanuel Kant et qui est dit lui-même de « l'impératif catégorique ». Il y a un exemple semblable qu'Emmanuel Kant a cité dans la plupart de ses ouvrages et qui est paraphrasé et critiqué par Constant : Il s'agit de l'exemple où des assassins viendraient à vous demander si l'homme qu'ils recherchent a trouvé refuge chez vous, et que mentir serait un crime si c'était vrai et dire (la vérité) que oui il est avec vous va être un devoir. Concrètement, ce que condamne surtout Benjamin dans l'impératif catégorique kantien, c'est ce qu'exprime ouvertement l'exemple que nous venons de citer sur la vérité qui devient chez Kant un devoir moral inconditionnel. En effet, nous lisons clairement par cet exemple qu'avec E. Kant, le sacrifice du devoir de vérité et de mentir même pour des fins purement positives est formellement proscrite.

Pour Benjamin Constant, malgré leur pureté et leur conformité aux principes moraux universels, il existe des principes justes comme celui de « devoir de vérité » qui ne sauraient se traduire toutes les fois sans grandes mauvaises conséquences dans l'application si le sujet moral (l'homme) tenu à son respect doit le suivre sans moindre restriction car à vouloir tenir au respect

scrupuleux d'un pareil principe, il nous conduirait à d'autres fins bien désagréables qu'on n'aurait souhaitées d'éviter. Constant qualifie cela d'une faiblesse dont Kant fait souffrir la morale.

La critique de Constant sur « l'impératif catégorique » kantien n'entend pas afficher l'inapplicabilité des principes moraux que défend son auteur, mais B. Constant, tout en signalant leurs limites, pense qu'il faut les rétablir afin de les rendre plus praticables dans la réalité des faits ; c'est-à-dire qu'il faudrait penser à travailler à leur réhabilitation dans les réalités puisqu'ils constituent a priori des normes de base d'une société de liberté. Il est clair que Benjamin n'est pas d'accord avec Kant sur le terrain ou la vérité est conçue comme un devoir moral inconditionnellement catégorique, voilà pourquoi il affirme explicitement que « le principe morale, par exemple, que dire la vérité est un devoir, s'il était pris d'une manière absolue et isolée, rendrait toute société impossible »[1]. Toutefois, il reconnait certes que rejeter entièrement ce principe, serait détruire la morale parce que l'on aurait installé la méfiance entre les hommes qui sont essentiellement des êtres devant vivre moralement ; la cohésion sociale sera très négativement atteinte. Ce que Constant a souhaité comme un moyen d'application de la vérité-devoir-moral, est ce que lui-même appelle « principe intermédiaire » en vue de faciliter l'applicabilité de ce principe moral énoncé par Kant. Une fois ce moyen proposé, Benjamin Constant s'est évertué à expliquer sa proposition, la défendant en commençant par la définir selon le cadre moral, ce qu'il entend par « devoir ».En effet, Constant écrit que dire la vérité est un devoir. Qu'est-ce qu'un devoir ? L'idée de devoir est inséparable de celle du droit : un devoir est ce qui, dans un être correspond aux droits d'un autre. Là ou n'y a pas de droit, il n'y a pas de devoir. Dire la vérité n'est donc un devoir qu'envers ceux qui ont droit à la vérité. Or nul homme n'a droit à la vérité qui nuit à autrui.

Constant vient alors, à partir de cette définition donnée à la notion du devoir, de rendre applicable le principe du devoir impératif de vérité entendu que le devoir de dire la vérité n'est dû qu'à ceux qui en ont droit. Et partant, on peut comprendre que chez Constant, tout devoir de vérité qui doit nuire aux autres est à éviter. En se fondant sur l'exemple de l'assassin qui demanderait la protection pour échapper au meurtre qu'il subirait de la part de ses bourreaux, le mensonge protecteur de l'hôte est bien moralement permis selon Benjamin, car

[1]Benjamin Constant, *Des réactions politiques*, paris, Flammarion, coll. «champ », 1989, p.41

il défend que dire la vérité dans une pareille circonstance nuirait au devoir morale de défendre les autres en cas de danger. Lorsque Kant proscrit catégoriquement le devoir de mentir, Constant, lui, l'autorise démontrant que des circonstances peuvent bien moralement y contraindre. Mais Emmanuel Kant ne tarda pas à chercher d'abattre cette critique de Constant.

1-Réplique de Kant contre le devoir de mentir par humanité défendu par constant

Dans son ouvrage *Sur un prétendu droit de mentir par humanité* paru en 1797, Kant dit que la vérité n'est pas une propriété à laquelle certains pourraient avoir droit et d'autres non. Il dénonce la grande erreur qu'a commise Constant ; selon lui, l'ignorance de son critique réside dans le fait qu'il pense que c'est de l'habileté de l'homme de juger de vérité ou de mensonge une action : l'expression « avoir droit à la vérité » dont parle Contant n'a alors aucun sens pour Kant.

Kant s'attaque progressivement et analytiquement à son critique, il montre que l'autre grande erreur dans laquelle celui-ci s'est embourbé, est qu'il conçoit le mensonge comme le contraire de la vérité. Pour Kant, mentir, c'est dire le contraire de ce qui est, et non dire le contraire de ce qu'on l'en pense. Kant, pour se justifier et invalider la théorie du mensonge généreux, reprend avec l'exemple relatif à l'assassin qui questionne quelqu'un pour savoir si celui qu'il poursuit trouve refuge chez lui. Kant, considérant que le poursuivi soit effectivement refugié là, mais qu'à l'heure de l'interrogation, il se soit enfuit à l'insu de son protecteur, l'hôte en répondant « non » à l'assassin, se croit en posture de protecteur, or qu'en réalité, le recherché n'est plus là, et, on peut le considérer ici comme un menteur et voilà qu'il se trompe en voulant tromper l'assassin puisqu'en ce moment, la vérité n'est pas à sa portée. Répondant « oui », il se serait encore trompé parce qu'il ignore que l'autre s'est déjà enfuit : et là le but que veut atteindre le menteur ne pourra dans aucun des deux choix possibles de réponse être atteint ; il n'est donc pas à l'abri. Kant pense qu'en répondant oui au meurtrier, c'est mieux comme cela que l'hôte arriverait plus facilement à sauver le pourchassé car celui pourrait s'en fuir de là à l'insu de tous ou qu'en commençant par rechercher sa victime, l'assassin peut facilement être arrêté et le crime qu'il voudrait commettre, empêché ; sinon, si en voulant tromper l'assassin, il se trompait, il pourrait être justement accusé : « il peut toutefois se produire qu'après que tu as honnêtement répondu oui au meurtrier qui te demandais si celui qu'il voulait tuer était chez toi, celui-ci soit cependant sorti sans être remarqué et qu'ainsi il ait échappé au meurtrier, que le crime alors n'ait pas eu lieu ;mais supposons que tu aies menti et dit qu'il n'était pas chez toi, et qui soit réellement sorti (bien qu'à ton insu) ; si le meurtrier le reconnaitrait en train de sortir, et accomplissant son crime, tu peux alors être à bon droit accusé d'être la cause de sa mort. Car si tu avais dit la vérité telle que

tu la savais, le meurtrier aurait peut-être été arrêté, pendant qu'il recherchait son ennemi dans la maison, par des voisins qui auraient accouru et le crime aurait été empêché »[1]. Partant de cet exemple, Kant a détruit la thèse du mensonge bienveillant de Benjamin Constant. Ce qu'il faut retenir chez Emmanuel Kant, le devoir de vérité est recommandé, et même si, considérant l'exemple-ci, il soit possible que je me rends victime de l'assassin, ce qui est pourtant bien, c'est que j'aurai accompli mon devoir moral qui obéit à l'impératif catégorique.

Emmanuel Kant pense simplement que s'il doit avoir une raison qui recommanderait aux humains de répondre à son interlocuteur dans le cas de l'exemple cité par Benjamin Constant, ce doit être la pure raison et celle-ci recommanderait de dire la vérité, et cette vérité comme il l'a souligné n'est pas dire de ce qui est mais de dire ce que l'on pense tel. Il faut donc dire la vérité en toute circonstance quelque soit ce que cela engendrerait, en tout cas on aurait satisfait la loi morale.

[1]Emmanuel Kant, *Sur un prétendu droit de mentir par humanité,* in Œuvres philosophiques, édité par F. Alquié, coll. Pléiade, paris, Gallimard, 1985, T. III, P.487

2-NOTRE ANALYSE DE L'IMPERATIF CATEGRORIQUE KANTIEN

Dans *les fondements de la métaphysique des mœurs,* et dans l'ouvrage de Kant qui paraitra un peu plus tard, *la Critique de la raison pratique,* nous lisons ce que pour leur auteur, doit constituer le fondement de toute bonne moralité :« L'impératif catégorique ». Emmanuel Kant estime que la morale est essentiellement humaine et rejette toute tendance définitionnelle qui fait croire que la moralité relève d'une quelconque exigence divine vis-à-vis des humains ou d'une contrainte extérieure au sujet moral.

S'il est vrai que beaucoup tentent de rejeter ce que Kant défend, il est aussi vrai que ces critiques suscités ne sont pas parvenus à rejeter d'emblée toute la qualité éducationnelle de cette philosophie. Du point de vue personnel, cette moralité kantienne est celle que nous souhaitons à toute l'humanité. Si parler de l'impératif catégorique comme le fondement de la moralité accouche de critiques de toute sorte, c'est parce que Kant est aperçu comme celui qui veut imposer à l'humanité un principe moral que l'humanité ne pourrait supporter vue qu'elle n'est pas prête à mettre sur même tapi la notion du devoir et celle du droit. S'il est vrai que l'on parle toujours des deux notions, il est aussi avéré que dans les pratiques, l'on fait plus usage de celle du droit que de l'autre. Nous prenons le cas de notre pays le Bénin, quiconque peut constater que même avec les plus bas citoyens, dans les propos jaculatoires, l'expression « nous sommes dans un pays de droit » est reconnue et conçue par tous. Ce n'est pas que le devoir est absent dans nos principes sociétaux, mais tout semble laisser comme impression que c'est le droit qui est existant, et le devoir comme une invention dont on peut se dérober pour être libre, ce qui est essentiellement anti-liberté. On peut nous demander si nous défions l'engagement des instances judiciaires à faire savoir à tous ce qui de leurs droits et ce qui est de leurs devoirs et, nous allons faire constater en réponse à cette question qui à nous serait posée, que beaucoup se surprennent lorsque une affaire les conduise à la justice du traitement qui se fait de leurs actes qu'ils estimaient moindre que ce qu'on en dit, et de la sentence qui s'en suit ; simplement parce qu'ils en étaient ignorants et, voilà justement pourquoi, nous estimons que faire instituer la moralité sur « l'impératif catégorique » tel proposée par Emmanuel Kant serait bien salutaire pour notre humanité.

Si tous ses problèmes sus étalés secouent le monde des humains, c'est aussi parce que les hommes se sentent plus aisés à se savoir leurs droits que leurs devoirs comme s'ils ignorent que les deux vont de bloc. En ce qui revient authentiquement à la moralité, s'il faut entendre par cette dernière en ensemble de lois et de principes moraux auxquels doivent obéir les humains, et il va falloir aussi que l'obéissance à ses principes et lois soit impérative pour que la vie morale puisse avoir toute la plénitude de son importance au cœur des hommes ; et voilà ce que propose Emmanuel Kant dans les *Fondements de la Métaphysique des Mœurs* et qu'il a mieux analysé et développé dans la *Critique de la raison pratique.* Kant défend qu'agir moralement doive être libre, c'est-à-dire que, aucune loi extérieure à l'homme ne doit le pousser à poser des actes moraux si ce n'est la loi morale elle-même entant que principe moral immanent de la nature essentielle de l'homme lui-même vu pour le sujet moral. Et puisque la morale que nous propose Emmanuel Kant est fondée sur l' « impératif catégorique », elle est inconditionnée et indépendante de toute inclination et de tout autre penchant hors de la morale elle-même, et c'est pourquoi pour être plus circoncis, l'auteur s'est évertué à signaler la distinction existante entre les impératifs hypothétiques et l'impératif catégorique ; distinction qui est devenue nécessaire pour éviter que les lecteurs se mêlent dans une confusion et arrachent à la morale son caractère du « devoir moral ».

Si les impératifs hypothétiques correspondent à ce qu'il faut faire en vue d'une fin particulière et de la nécessité morale pratique d'une action comme moyen d'obtenir quelque autre chose que l'on désire ou que l'on peut désirer ; ils relèvent d'une certaines obligations typiquement instrumentales, et de règles de l'habileté, tandis que l'impératif catégorique concept moral et philosophique de Kant correspond à ce qui doit être fait inconditionnellement et ne relève d'aucun choix d'action en vue d'une quelconque fin recherchée. Nous, nous estimons que pour qu'il y ait bonne moralité pouvant donner à l'homme toute sa dignité et toute sa valeur naturelle, il faut qu'elle soit impérative, et c'est en cela qu'elle mettra les hommes dans une contrainte libre et naturelle dans une unanimité d'obéissance à la morale comme devoir moral. Voilà ce que nous prenons exactement pour model moral qui établit l'homme dans toute sa dignité et valeur entendu qu'il agit moralement par lui-même et par contrainte selon lui-même. Pour une société équilibrée où l'on veut la paix durable, il lui faut pareille sorte de moralité assise sur « l'impératif catégorique » qui rende les

sujets moraux responsables de leurs conduites de vie envers eux-mêmes et envers leurs semblables.

Considérons une société humaine dans laquelle les hommes savent qu'ils obéissent impérativement aux principes qui régissent ladite société, tous conscients que ces principes ne leurs sont pas de contraintes extérieures à leur humanité mais de principes vitaux inhérents à la nature de l'homme entant qu'être moral et sujet moral - si alors, c'est par libre impératif qu'ils se soumettent à ces principes, nous assistons dès lors à une société essentiellement libre et apaisée. Si avec Jean Jacques Rousseau, c'est l'obéissance aux lois qu'on s'est prescrites qui est liberté, alors que les lois qu'on se prescrit dans nos sociétés sont pour la plupart, des lois qui nous demandent de nous respecter en tenant compte au respect des autres, si alors il peut avoir pour les hommes en tant qu'être naturellement libres comme le dit d'ailleurs J. J. Rousseau, un cadre impératif commun aux hommes parce que ne leur est pas étranger mais répondant aux principes de la nature humaine, c'est naturellement avec plaisir que les humains s'accommoderaient à ce cadre moral et, toute l'humanité vivrait son vrai principe moral essentiel, dans sa vraie dignité et sa juste liberté.

Chapitre troisième

CRITIQUE DE LA MORALE IMPERATIVE

La morale kantienne quoique affichée sous forme d'une morale trop naturelle, vue pour une morale nettement humaine, parce que met le sujet moral responsable et libre dans le choix de ses actes moraux, demeure cependant aux vues des philosophes un sujet à polémique entendu qu'il a fait surgir dans le temps plusieurs d'autres penseurs qui , ayant tous abordé le sujet, l'ont abordé cependant avec chacun son consentement et analyse personnels sur comment Kant a compris la notion de la morale qu'il applique à un impératif catégorique. En termes clairs et compréhensibles, la notion de « l'impératif catégorique » que Kant prend pour le fondement de la vraie moralité a donné place à nombre de critiques qui nourrissent la notion sous différentes formes. Cette morale kantienne a été sujet d'énorme critiques de tout genre. Au nombre des critiques de la morale de Kant il y a Benjamin Constant dont nous avons déjà fait cas dans le chapitre précédent. Lui, il a reproché en un premier temps à Kant d'avoir défendu une certaine morale fondée sur un « impératif catégorique » qui ne tient pas compte du résultat de l'action morale, et en un second temps il voit que « l'impératif catégorique » est totalement inconditionnel.

Dans le présent chapitre, nous allons faire cas d'autres critiques catégoriques de l'impératif catégorique kantien. Sur la liste de ceux-ci compte Schopenhauer qui pense que la morale kantienne souffre de la réalité, c'est-à-dire que pour lui aucun socle naturel ou empirique ne soutien cette morale. Schiller quant à lui voit dans l'impératif catégorique kantien le fondement d'une morale qui avilit le sujet moral qu'est l'homme, et c'est avec Hegel que nous lisons la critique qui trouve chez Emmanuel Kant une morale qui rend esclave le sujet moral ; une morale esclavagiste. Les critiques voient dans la morale kantienne une morale de soumission parce que Kant fonde toute sa morale sur le « devoir » ; il parle du « devoir moral » ou de « l'impératif catégorique », et c'est pour cela que Nietzsche que nous n'avons pas exposé dans le présent travail indexe dans le devoir moral de Kant un grand danger. Pour ce dernier, si pour E. Kant la vertu doit être aussi fondement de cette morale, il semble avoir ignoré que la vertu doit avoir sa naissance d'un besoin qui y pousse si non elle ne peut être qu'une nuisance à l'existence de l'homme qui en est le sujet moral.

A- La morale Kantienne aux yeux d'Arthur Schopenhauer de Friedrich Schiller

1- La morale Kantienne aux yeux de Schopenhauer

Signalons tout au début qu'il n'y a presque pas la moindre compatibilité entre l'esprit de la philosophie morale de Schopenhauer et celui développé par Emmanuel Kant et notre démarche ne va seulement pas constituer à étaler la critique de Schopenhauer, mais aussi à une étude analytique de celle-ci selon ses limites et mérites vis-à-vis de fondement déontologique de la morale de Kant assise sur l'impératif catégorique sans laisser de côté la pédagogie Schopenhauerienne. Schopenhauer est certes un grand admirateur de Kant ;Il a salué toute l'importance de *La Critique de la Raison pure* (1781 et 1787), et, de manière plus générale, l'apport de l'idéalisme transcendantal dans l'histoire de la philosophie mais s'indigne profondément à la lecture de la *Critique de la raison pratique* paru en 1788. Selon Schopenhauer, la morale de Kant est complètement détachée de la réalité. En effet, Schopenhauer pense que la morale doit tirer sa teneur de l'expérience. Or, pour Kant, la morale tire sa teneur essentielle d'elle-même, ou de la raison et il soutient que **«** dans une philosophie pratique, il ne s'agit pas de donner les raisons de ce qui arrive, mais les lois de ce qui devrait arriver, cela n'arrivât-il jamais. **»**[1] Voici un présupposé extrêmement problématique pour Schopenhauer. En effet, à quoi peut bien servir la morale si elle n'est pas appliquée dans la réalité ? Pourquoi fonder une loi qui ne sera respectée par personne ? Comment peut-on prétendre avoir cerné l'essence de la morale sans prendre en compte les actions humaines ? C'est comme si pour Schopenhauer, la morale kantienne n'embrasse pas l'homme dans son entièreté et ne saurait être applicable dans le monde des humains parce que ne répondant pas aux principes fondamentaux des actions humaines.

Pour lui, la notion de la liberté comme autonomie de la volonté n'est qu'une pure illusion. Nous lisons chez Schopenhauer un rejet radical de l'anthropocentrisme ; celui-ci estime que l'homme est déterminé par son environnement et son désire, et qu'il n'est nullement différent des autres êtres vivant animaux. Si à la fin de la deuxième section des *Fondements de la*

[1]Schopenhauer, *Fondement de la morale,* Trad. Auguste Burdeau (1879), édition numérisée par Guy Heff, chapitre II p. 24. Ici Arthur Schopenhauer a cité ce passage de Kant tiré des *Fondements* pris pour appuis pour s'attaquer progressivement à la morale kantienne.

métaphysique des mœurs, Kant définit la volonté comme absolument autonome, c'est une volonté libre, inconditionnée et échappant à toute détermination, ou du moins, la seule chose qui la « détermine » est la liberté vue comme principe premier de son autonomie, son critique pense que nos décisions ne sont jamais parties d'un libre-vouloir ; il estime que la volonté individuelle n'est pas possible, ce n'est qu'une manifestation particulière et sournoise de la volonté (que Schopenhauer appelle) métaphysique. On remarque progressivement qu'il y a un décalage entre les deux esprits.

Kant, se voulant compatibiliste[1], estime que la liberté est une idée de la raison étant donné qu'il définit l'homme comme être essentiellement rationnel et raisonnable. Le point problématique de la philosophie morale de Kant selon Schopenhauer est l'hypothèse de « libre-vouloir. » En effet, Emmanuel Kant reconnait toute la possibilité de la liberté, et estime que celle-ci est même en bon accord avec le déterminisme naturel. L'homme, afin d'agir moralement doit fonctionner selon la bonne volonté qui nous conduit indubitablement à l'impératif catégorique, principe fondamental de la philosophie morale de Kant. La bonne volonté est cette volonté humaine permettant à l'homme d'agir moralement et, elle est libre ; c'est d'ailleurs parce qu'elle est libre qu'elle est volonté. C'est justement pourquoi Kant disait qu'il ne serait à rien bon de penser à une volonté qui n'est pas libre. Parlant ainsi, Kant semble à l'avance contrecarrer la critique que son critique Schopenhauer formulera contre lui. Cette bonne volonté parce qu'il fait de l'homme un être essentiellement moral, le rend libre parce qu'il nait naturellement libre comme le dit d'ailleurs Jean Jacques Rousseau dans son *Du contrat social*[2]. Mais avec Schopenhauer, on lit clairement que la volonté humaine n'est pas existante, elle n'est qu'illusion, et la seule volonté que Schopenhauer trouve possible est celle métaphysique qui prospère et se confirme par l'existence (illusoire) que nous fait croire la volonté humaine. Cette dernière n'est qu'un moyen dont se sert la volonté métaphysique (de Schopenhauer) pour se rendre réelle.

Là où Schopenhauer a pu d'une manière ou d'une autre prendre Kant par ses propres pièges se retrouve dans *les fondements de la métaphysique des mœurs* où Kant disait que la liberté ne peut avoir qu'une valeur théorique, et qu'elle est

[1] Kant pense que l'autonomie de la volonté n'exclut ni la causalité mécanique fondée sur le déterminisme ni celle soumise à la causalité par volonté ; il a cherché à dépasser la contradiction existante.
[2] Dans *Du contrat social*, Jean Jacques Rousseau soutient que les hommes naissent libres.

une Idée de la raison. Pour Schopenhauer, il est absolument inadmissible de fonder une philosophie morale *pratique*, sur un présupposé absolument *théorique*. Il s'étonne que ce présupposé absolument théorique puisse fonder de principe pour la philosophie morale kantienne et n'entend pas comprendre comment Kant pourrait défendre une telle morale.

La liberté dans la philosophie morale, telle que la pense Kant est aux yeux de Schopenhauer une sorte d'aveux de faiblesse de la part d'Emmanuel Kant. Kant, pour lui, souffre d'une insuffisance de pensée pour la défense de sa notion du libre-vouloir ; il met en doute tout le principe moral de Kant en s'attaquant à la manière de concevoir la liberté chez ce dernier. Il trouve que Kant, comme beaucoup de ses prédécesseurs, pour avoir abordé le pan moral dans sa recherche philosophique s'est aussi trompé. Il dit clairement que les philosophes de manière générale, quand ils se penchent sur la question (problématique) de la morale se trompent dans la manière de procéder ou se satisfont d'un prima discutable ; c'est dire que la philosophie n'est jamais parvenue à suffisamment satisfaire les problématiques dont est nourrie la question de la morale.

Schopenhauer n'a pas manqué d'être le plus nécessaire pédagogique dans sa démarche critique. Dans son ouvrage *Fondement de la morale* au chapitre II, il écrit : « Kant a bien mérité de la morale en un point : il l'a purifiée de tout souci du bonheur, de tout eudémonisme. »[1] Là, on peut lire que le critique est en train de donner un point de mérite au fondement moral de Kant et un soutien à son impératif catégorique, cependant ce mérite qu'il semble accorder à la philosophe morale de Kant constitue en réalité une base de critique contre celui-ci puisqu'il ne tardera pas y revenir en revanche. Il ressent que même si au départ, Emmanuel Kant s'est évertué à enrayer de la philosophie morale tout souci du bonheur, il l'y a réintégré par la notion du « souverain bonheur. » Mais ce que Schopenhauer a eu défaut de ne pas bien comprendre chez Kant, c'est qu'ici, la recherche du bonheur dans la morale kantienne ne nous réfère pas au bonheur individuel, mais C'est dans un accord total entre la loi morale et l'individu, ou plutôt le sujet, que le bonheur est envisageable, il s'agit du commun bonheur aux êtres raisonnables. Pour Kant, il n'y a pas de bonheur sans raison, sans vertu, sans morale; et c'est justement pourquoi la morale doit se fonder sur un impératif catégorique étant donné que « le bon sens est la chose au

[1]Schopenhauer, *Fondement de la morale,* Trad. Auguste Burdeau (1879), édition numérisée par Guy Heff, chapitre II p. 20. Décembre 2018

monde la mieux partagée »[1]. On peut simplement dire que la déontologie de la morale kantienne a été tellement subtile que la critique formulée par Schopenhauer n'a pu atteindre toute sa totalité.

Kant, nous l'avons dans les chapitres précédents signalé, fonde sa morale sur « l'a priori », sur l'impératif, un impératif catégorique : tout l'agir de l'homme doit répondre à la question « que dois-je faire ?» ou « que devons faire ? » or que Schopenhauer pense que le principe moral de Kant n'est pas en conformité avec la réalité que vivent les sujets moraux (l'homme), et il se pose la question : comment se fait-il alors qu'une loi fondée sur l'a priori et donc nécessaire n'ait eu aucune répercussion dans la réalité ? Comment se fait-il qu'une pure nécessité n'arrive pas, alors que, lorsqu'on regarde dans le premier dictionnaire de philosophie venu, on trouve : est nécessaire tout ce qui ne peut pas ne pas être, en opposition à contingent. Un autre point de divergence entre les deux moralistes est que si pour Schopenhauer l'homme n'est pas libre et n'a aucun pouvoir pouvant contrer le déterminisme et, ne peut que se soumettre à la nécessité, Emmanuel Kant soutint mordicus que l'homme est libre, et que si les hommes n'obéissent aux lois morales assises sur l'impératif catégorique, c'est simplement parce que ceux-ci souhaiteraient faire de leur liberté un mauvais usage.

Tout compte fait, Schopenhauer ne s'affiche pas découragé puisque sa critique ne manqua pas de toucher même ceux qui tentent de soutenir Kant. En effet, il s'est en pris à Fichte qu'il traite de « philosopailleur »[2]. Schopenhauer, a dénoncé une contradiction entre le fondement moral de Kant et le soutien idéologique de Fichte. Si Fichte voit dans la philosophie morale de Kant, une moralité fondée sur la conscience, le critique estime que si tel en est le cas, le kantisme relève alors d'une philosophie anthropocentrique et donc indubitablement liée à l'expérience, ce que Kant a sur toute la ligne évité de marquer dans sa philosophie morale. Il ne ménagera aucun effort de traiter la morale kantienne d'« une coquille sans noyau »[3]. Kant à son encontre démontre que, pour que sa morale ait la qualité qu'il lui reconnait, et s'applique à la

[1], René Descartes (1596-1650),*Discours de la méthode,* 1637,Édition numérique (Pub) v.: 1,0 : Les Échos du Maquis, 2011, Première partie, P.6

[2]Dans le théâtre de marionnettes allemand ce nom désigne le personnage qui répète les gestes du héros (en l'occurrence Kant).Schopenhauer explique cela dans son livre : *Fondement de la morale,* Trad. Auguste Burdeau (1879), édition numérisée par Guy Heff, chapitre II p. 109

[3] Ibid. P.38

réalité, elle a à trouver sa place dans l'ordre des causes, ce qui n'est possible que quand l'on reconnait la liberté comme autonomie de la volonté.

Schopenhauer continue son attaque, et cette fois-ci, à l'une des notions les plus fondamentales de la déontologie de la morale de Kant, il s'agit de sa forme impérative de la morale kantienne. En effet, Kant se veut assoir sa morale sur une forme impérative ; c'est « l'impératif catégorique », une moralité qui relève du respect strict et impératif de la loi, un respect qui fait de l'homme un véritable homme entendu qu'il est le sujet moral né libre et raisonnable. Mais Schopenhauer dénonce que ce respect dont parle Emmanuel Kant n'était pas respect à la loi mais s'était relatif à une « soumission » et par cette soumission, Schopenhauer entend un retour de Kant vers la morale de certains de ses prédécesseurs assise sur Dieu, et voit chez Kant une morale pratiquement recouverte des décalogues. Il trouve que si le principe morale « si on le prend en ce sens absolu, est emprunté à la morale théologique, et n'est dans la morale philosophique qu'une étrangère, jusqu'à ce qu'on en ait trouvé une justification valable, soit dans l'essence de la nature humaine, soit dans celle du monde objectif»[1]. Jusque-là, Schopenhauer ne lui reconnais, ni à lui et ni à ses proches, qu'une seule origine :« le Décalogue »[2] de Moïse ;partant, il voit que la morale de Kant qui semblait se vouloir désintéressée et différente de celle défendue par ses prédécesseurs, n'a pas pu s'en démarquer car Kant l'a conduite méthodologiquement(selon la critique Schopenhauerienne), vers une morale de la religion. Il bannit la notion de liberté défendue par Kant et explique que cette morale se fonde sur une hypothèse : une volonté étrangère (Dieu) commande, châtie et promet des récompenses (mais bien sûr ne récompense pas). Or, selon Schopenhauer, plus une hypothèse est naturellement théologique, moins elle est philosophique. Seul l'athéisme peut espérer fonder une morale objective. Kant n'est que la victime du théisme occidental. La critique de la Métaphysique kantienne va donc de pair avec celle du théisme occidental.

Schopenhauer trouve un **« tu dois »** dans la forme impérative de la morale de Kant et pense en conséquence qu'ainsi, Kant n'est plus là aussi parvenu à enrayer la forme de l'inclination de sa philosophie morale, une inclination dont

[1]Schopenhauer, *Fondement de la morale,* Trad. Auguste Burdeau (1879), édition numérique, chapitre II p. 27. Décembre 2018

[2]Dans la bible, aux livres de exode chapitre 10 et de deutéronome chapitre 5 on lit le décalogue que Dieu confia à Moïse et qui est constitué de dix de commandements queles Hébreux avaient à rigoureusement observer pour plaire à Dieu

pour le critique, Kant serait inconscient. Schopenhauer conduit doucement mais comme dans un élan à exposer la morale de Kant à une charcuterie où celle-ci va être indubitablement abattue. Il lui rend le caractère d'une morale intéressée en l'assimilant à la morale des théologiens. En réalité Schopenhauer, trouve que si Kant évite une morale théologisée mais faisant asseoir une morale qui fait du sujet moral un soumis aux commandements divins, l'homme est donc influencé par « le désir de récompense » et par « la crainte du châtiment. » Après avoir rendu ce caractère théologisé et individualisé à la morale kantienne, Schopenhauer se prend encore à une formule constitutive de l'impératif catégorique : Agis uniquement d'après une maxime telle, que tu puisses vouloir, au même moment, la voir érigée en loi universelle devant être valable à tous les êtres raisonnables. En effet, pour Emmanuel Kant, comme nous l'avons plus haut signalé, l'on ne doit jamais agir que selon que nous soyons d'accord que la maxime de notre action puisse se passer pour principe moral universalisable. Vouloir que le principe de mon agir s'érige en loi universelle ; un principe qui n'a pas pu échapper au désir de récompense est pour Schopenhauer une forme d'égoïsme : « car tout ce qui se fait par égard pour une récompense ou pour une peine, est de toute évidence un acte égoïste, et sans nulle valeur morale. »[1] Nous souhaiterions que les autres agissent mêmement que nous dans le seul objectif d'être protégé et La loi kantienne, même si elle est formulée de manière positive, se résumerait à cette parole biblique bien connue : « Ainsi, tout ce que vous voulez que les hommes(les autres) fassent pour vous, faites-le vous-mêmes pour eux... »[2] C'est bien parce que je ne veux pas souffrir que je décide de forger une loi basée sur l'universalité. La raison fondamentale dont sert Schopenhauer se tire d'une prise de position que le critique trouve problématique chez Kant. En effet, ce dernier dit, dans la troisième section du Canon de la raison pure intitulé de l'opinion, du savoir et de la croyance (in Critique de la raison pure), que pour que la loi morale ait un sens, pour qu'elle ne soit pas vaine, l'homme doit penser que, dans l'Au-delà, dieu considérera à juste titre et récompensera l'agir moral en rendant notre âme immortelle. Pour Schopenhauer le « que dois-je faire ? » de Kant, s'il se veut aller de pair avec un « que m'est-il permis d'espérer ? » convertit la morale kantienne en une morale intéressée et, logiquement contredit Kant avec lui-même. Avec une telle démarche, la critique

[1]Schopenhauer, *Fondement de la morale,* Trad. Auguste Burdeau (1879), édition numérisée par Guy Heff, chapitre II p.30. Décembre 2018.

[2] La *Bible de Jérusalem, évangile de Jésus selon Mathieu,* chapitre 7 versets 12, les Edition des Cerf, 4ème Edition 2010, p.1452.

schopenhauerienne semble dépouiller la loi morale kantienne de tout son caractère de désintéressement et d'universalité.

Retrouvons encore Schopenhauer qui attaque l'un des notions les fondamentales du principe de la morale de Kant ; il s'agit de la raison. Il écrit : « Kant regardait comme un des grands mérites de sa loi morale, qu'elle reposât toute sur des concepts abstraits, purs, *a priori*, c'est-à-dire sur la *Raison pure* : par là, elle n'est pas valable pour les hommes seuls, mais pour tout être raisonnable. Nous en sommes aux regrets, mais des concepts purs, abstraits, *a priori*, sans contenu réel, qui ne s'appuient en rien sur l'expérience, ne sauraient mettre en mouvement le moins du monde *les hommes.»*[1]En effet pour Emmanuel Kant la vraie morale doit prendre toute sa source de la raison, entendu que tous les humains sont raisonnables, mais Aux yeux de Schopenhauer, la raison doit servir à fonder la science mais en aucun cas la morale ; celle-ci doit être déterminée selon l'ordre des sentiments. A considérer que l'homme ne penserait à une quelconque morale s'il ne possédait la raison, on peut trouver cette phase de la critique de Schopenhauer un peu problématique, mais cette analyse ne lui retirerait pas assez de sa qualité. En effet la raison n'est pas toujours en toute circonstance productrice d'actes moraux, c'est dire que tous les actes issus de la raison ne sont pas nécessairement moraux ou ne dicte aucun principe que l'on puisse au non d'une quelconque morale vouloir universaliser.

Evoluant dans cette analyse, nous réalisons que l'impossibilité d'établir une thèse réconciliatrice entre Schopenhauer et Kant s'avère de plus en plus : Le second essaie de fonder une morale pure ayant pour mobile le devoir qui relève d'un impératif ; un impératif catégorique et qui prend sa source de la raison, et le premier trouve qu'il n'est pas naturel que le sujet moral agisse en dehors de son sentiment ; il est un être essentiellement sentimental. Qu'en est-il de l'autonomisation de la volonté et du vouloir qu'a eu Kant de rompre avec l'eudémonisme ? Schopenhauer discerne une certaines contradictions chez Kant et soutient foncièrement que la notion du « libre arbitre » est irrecevable, et que Kant n'est pas parvenu à se passer de l'eudémonisme tel qu'il l'aurait souhaité au départ «Là où il y a un *motif* pour mettre en jeu la volonté, il y a un *intérêt* ; et s'il n'y a pas de motif, elle ne peut pas plus agir, qu'une pierre ne peut, sans être poussée ni tirée, changer de place. Ce sont là des choses qu'on n'a pas

[1]Schopenhauer, *Fondement de la morale,* Trad. Auguste Burdeau (1879), édition numérisée par Guy Heff, chapitre II p.56-57. Décembre 2018

besoin de démontrer à un lecteur instruit. »[1] Le critique estime que dans son élan de fonder une morale pure, lie celle-ci à l'espoir d'une âme immortelle auprès de dieu. Schopenhauer traite de théorique et vide de sens la morale kantienne, comme il l'a signalé dans ouvrage que nous sommes entrain de fouiller : «Telle est donc notre conclusion : la morale de Kant, comme celles qui l'ont précédées, n'a aucune base sûre. Elle n'est, je l'ai fait voir dès le début, en critiquant la *forme impérative*, elle n'est au fond que la morale des théologiens, mais prise à rebours, et déguisée sous des formules abstraites et en apparence découvertes *a priori* »[2], s'en va proposer une autre forme de morale, non basée sur la raison ou sur la liberté mais plutôt fondée sur la « pitié. » Voici ce à quoi aboutit la critique schopenhauerienne vis-à-vis du fondement moral de Kant.

[1]Schopenhauer, *Fondement de la morale,* Trad. Auguste Burdeau (1879), édition numérisée par Guy Heff, chapitre II p.88. Décembre 2018
[2] Ibid. P.93

2-Du rejet de l'impératif catégorique : Friedrich Schiller

Ce que Friedrich critique en premier chez Emmanuel Kant, c'est que sa morale relève de l'ascétisme, c'est dire que pour ce critique, la morale kantienne fondée sur l'impératif catégorique recommande au sujet morale d'agir moralement selon l'esprit et non selon ses sensibilités tout comme si les sens n'ont rien à faire dans la moralité si elle doit être bonne selon la conception kantienne. Et vue cela, Friedrich voit dans la morale kantienne une sorte de moralité qui doive bien conduire le sujet moral, mais qui malheureusement lui faire perdre toute sa dignité humaine, c'est –à-dire l'avilit.

Dans son essai *Grace et Dignité,* Schiller soutient qu'une bonne moralité a pour essence l'autonomie comme le disait Kant et, on peut avoir comme impression que cette œuvre est généralement inspirée par Emmanuel, mais lorsque dans le même ouvrage, Schiller démontre en suite que le sentiment tout comme la passion a sa place inhérente dans la moralité, on en revient donc à y lire une œuvre critiquant Kant. Pour le critique, le sentiment est très nécessaire dans une morale pratique et il y est une partie intégrante, et une moralité que l'on dépourvoit de tout sentiment et de toute passion, n'en est pas la bonne ni la vraie. Quand on lit bien Schiller, on comprend que l'idéal de la conduite d'une bonne moralité peut se considérer en ce qui consiste dans la mise en concordance de nos désirs moraux et nos inclinations instinctives et naturelles. Pour justifier cet ajustement, le critique fait entrer la notion de « *la grâce »* et c'est justement par cette notion qu'il entend rendre possible la concordance qui devant exister entre les désirs moraux et les inclinations instinctives et naturelles pour une possible conduite morale que doive avoir un sujet moral jouissant de toute sa liberté naturelle.

Si Friedrich Schiller écrit dans *Grace et Dignité* : « toutes opposées que soient les actions par inclinations et celles par devoir, objectivement parlant, il n'en va pas de même subjectivement et l'homme n'a pas seulement le droit, il doit lier le plaisir au devoir ; il doit obéir avec joie à sa raison. Ce n'est pas pour qu'il la jette comme une charge et qu'il s'en débarrasse comme une enveloppe grossière, -non, c'est pour la lier de la façon la plus intime à son moi supérieur qu'une nature sensible s'est jointe à sa nature purement spirituelle. Par le simple fait qu'elle fit de lui un être raisonnable et sensible, c'est à dire un homme, la nature lui signalait l'obligation de ne pas séparer ce qu'elle a réuni, de ne pas

laisser derrière soi, même dans les plus pures expressions de sa partie divine, la partie sensible et de ne pas fonder le triomphe de l'une sur la répression de l'autre »[1], c'est pour montrer que par grâce et grâce naturelle, la bonne conduite morale a nécessairement besoin de la jonction de l'idéale morale défendue par Emmanuel Kant à la sensibilité.

Schiller tient rigoureusement compte de la mixture de notre nature humaine ; une nature rationnelle et sensible qui ne peut être morale sans grâce ou sans la considération de ses départements capitaux qui constituent sa nature que sont sa raison et sa sensibilité. Mais pour Emmanuel Kant, cette notion de grâce dont parle Schiller ne devrait être en réalité que la manifestation d'une bonne moralité achevée et telle, une telle sorte de grâce ne pourrait se percevoir dans le monde des humains puisqu'on ne saurait être certain d'une moralité aussi achevée à laquelle elle fait penser, dans le monde des humains. Comprenons que c'est en lisant correctement les deux auteurs que l'on parvient à bien les cerner sur le point de leurs divergences les plus subtiles.

Lorsque Kant défend que notre volonté et l'état même de nos inclinations doivent être déterminés par la loi morale pour une bonne moralité, et que la concordance complète entre la détermination de notre volonté par la loi morale et l'état de nos inclinations est l'exigence fondamentale de la moralité elle-même, Schiller quant à lui pense que cette concordance ne s'exige pas uniquement par la moralité mais qu'elle est exigence parce que exigée par notre nature mixte. Retenons qu'avec Schiller la moralité exige une harmonie achevée entre le principe et l'inclination parce que toute tension entre les deux est signe d'une incomplète adhésion à la moralité et la vertu (la bonne volonté) est restée non accomplie et il écrit en conséquence : « par conséquent, il faut considérer la beauté comme une citoyenne de deux mondes auxquels elle appartient dans un même cas par nature, dans l'autre par adoption ; c'est dans la nature sensible qu'elle reçoit l'existence, c'est dans le monde rationnel qu'elle reçoit son droit de cité. Ce qui explique également le fait que le gout, comme le pouvoir de adjudication du beau, prenne la place intermédiaire entre esprit et sensibilité et lie ces deux natures méprisantes l'une à l'égard de l'autre en un heureux accord.»[2] Kant estime que dans des circonstances naturelles, les hommes sont tenus de satisfaire l'exigence de légalité dans leurs actions ; ce qui est en réalité la maitrise de soi s'exprimant dans la dignité tandis que Schiller pense que la

[1]Friedrich Schiller, *Grace et dignité***,** NA, P.283 sq, Briand, P.39, in Paul Guyer, « l'idéal de la beauté et la nécessité de grâce », Revue germanique internationale.

[2]Friedrich Schiller, Friedrich Von Schiller *Grâce et Dignité* Trad. Emmanuel Martineau, éditions numérique Belin / Humensis P.11. Décembre 2018.

concordance complète du principe et du sentiment qui s'exprime par la grâce est impératif mais relève d''un impératif esthétique et non typiquement moral ; la domination qu'on accorde à la volonté sur l'inclination et qui s'exprime dans la dignité est largement suffisante pour ce qui concerne la moralité.

La moralité de Kant fait appel à un recours à la sainteté et à la perfection de la vertu ou la bonne volonté. Après une bonne lecture des conceptions de la morale de Schiller et de Emmanuel Kant, on peut sans doute retenir que la conception kantienne de la moralité recommande une concordance plus renforcée des principes et des sentiments que celle de Schiller puisque ce dernier, dans ses arguments semble vouloir faire asseoir une moralité qui réponde mieux au vécu réel de la condition humaine. Cette légère différence qui n'est cependant moins importante relève du fait que la morale kantienne est essentiellement assise sur un impératif catégorique.

B- La morale de Kant selon Hegel et notre analyse

1- La morale de Kant selon Hegel

La morale de Kant semble être d'un vide pour Hegel ; ce dernier estime que la vie éthique englobe tous les hommes en générale, ayant chacun son clan social ; fonctionnaire, paysan, père de famille, et homme de tout genre, et du coup, le fondement de la morale doit lui aussi être établi selon que la morale ne revient pas à un cadre d'hommes restreint ou singulier mais aux hommes de toutes les catégories qui sont appelés à vivre une même vie morale. Pour Hegel, si Kant a compris que la conduite morale réalise la volonté libre et raisonnable, c'est une bonne chose, mais le mal se retrouve dans le fait que Kant semble l'interpréter (la conduite) de manière qui laisse à croire qu'il reviendrait à chaque sujet moral de déterminer ce que contiendrai cette volonté dite libre et raisonnable.

Hegel semble avoir traité Kant d'ignorant dans le cadre de la morale qu'il défend, il pense que Kant ne comprend pas que c'est dans l'état que se réalise la liberté qui puisse se concrétiser; c'est pourquoi on le lit dit dans *le principe de la philosophie de droit* que « L' État est la réalité en acte de l' Idée morale objective- l'esprit moral comme volonté substantielle révélée, claire à soi-même, qui se connaît et se pense et accomplit ce qu'elle sait et parce q:u'elle sait . Dans la coutume, il a son existence immédiate, dans la conscience de soi, le savoir et l'activité de l'individu, son existence médiate**.»**[1]Dans *Hegel et l'Etat* Jean-François Robin et écrit : « Enfin, le gouvernement doit être capable de faire évoluer le peuple (de l'éduquer) pour le promouvoir vers l'idée de la liberté responsable..»[2] Il a justement soutenu Hegel qui estime que l'on ne saurait parler d'une moralité pratique qui se rende telle sans l'Etat.

Hegel s'attaque aussi à l'impératif catégorique qui constitue le fondement même de la morale de Kant. Il s'en prend surtout à l'universalisme abstrait d'une philosophie morale et estime que le formalisme de l'impératif catégorique kantien est vide. Aussi pour Hegel, la volonté pure dont parle Emmanuel, une volonté qui ne fait appel qu'à la notion du devoir est vraiment impuissante. La grande phase de la critique Hégélienne porte sur un exemple de dépôt que Kant a avancé dans la *Critique de la raison pratique ;* un exemple que nous voudrions bien avoir la permission de reprendre ici parce qu'il a été sujet de grande critique de la part de Hegel : Kant écrit « J'ai maintenant entre les mains un

[1]Hegel, *Principes de la Philosophie du droit***,** trad. André Kaan et préfacé par Jean Hyppolite, France, Gallimard, 1940, p.259

[2]Jean-François Robinet, *L'Etat selon Eric Wei,* éd numérique Philopsis : Revue numérique, P.6 . Décembre 2018

dépôt dont le propriétaire est mort et n'a à ce sujet laissé aucun écrit. C'est naturellement le cas de mettre en pratique ma maxime. A présent, je veux seulement savoir si cette maxime peut aussi avoir la valeur d'une loi pratique universelle. Je l'applique donc au cas présent et je me demande si elle peut prendre la forme d'une loi, partant si je pourrais, par ma maxime, donner cette loi, que chacun est autorisé à nier un dépôt, quand personne ne peut prouver qu'il lui a été confié. Aussitôt je m'aperçois qu'un tel principe se détruirait lui-même comme loi, parce qu'il aurait pour résultat de supprimer tout dépôt.»[1]

Pour Hegel, Pour tout Etat et tout gouvernement moderne, le problème fondamental est de concilier le juste avec l'efficace (la morale vivante avec la rationalité), et de concilier tous deux avec la raison, en tant que possibilité d'une vie sensée pour tous et comprise comme telle par tous. Le philosophe n'entend pas parler d'une morale impérative, tout est question de principe social de chaque communauté, et le grand rôle revient à l'état. C'est justement pourquoi il écrit qu' « il y a, sans doute, dans cette proposition, la conscience vague de la dialectique de la positivité, remarquée plus haut dans les déterminations juridiques ou morales isolées, ou bien dans des préceptes généraux également indéterminés comme : Tu ne tueras pas - Tu dois te préoccuper de ton bien-être, de celui de ta famille. Les tribunaux, les soldats ont, non seulement le droit, mais le devoir de tuer des hommes, mais là seulement où est rigoureusement déterminé dans quelles circonstances cela est permis et obligatoire et envers des hommes de quelle espèce. »[2]

[1]Emmanuel Kant, *critique de la raison pratique,* in A. philonenko, l'œuvre de Kant la philosophie critique, tome 2 : Morale et Politique, 5e éd, Paris Librairie philosophique J. Vrin, 1997, pp. 117-118

[2]Hegel, *Principes de la Philosophie du droit***,** trad. André Kaan, Gallimard, 1940, p.178.

CONCLUSION

Le souci principal de Kant a été de dissoudre les morales particulières et de fonder une morale universelle censée rendre pure notre nature aussi morale que politique. Il n'est pas passé sans mettre en considération tout ce qui peut troubler l'harmonie morale entre les humains. Emmanuel Kant nous enseigne une morale qui selon ce à quoi il aspire, nous permettra de résoudre les énormes problèmes d'ordre sociologique, moral, politique, environnemental et autres que traverse en ces temps-ci le monde humain et l'humanité elle-même. Pour Kant, l'homme, pour un système moral qui revêt l'humanité de toute sa dignité, doit se conformer à sa raison, puisque c'est la souche des principes de la vraie morale et c'est encore là, que Kant trouve que l'homme réalise sa vraie liberté. En réalité les principes de la raison sont issus d'eux-mêmes. Certaines critiques sont aussi justes que valable, cependant La morale kantienne a jusqu'à ce jour, continue de garder une certaine sa valeur dans la société actuelle bien qu'elle semble être trop catégorique et hors de portée humaine dans la mesure qu'elle commande absolument. C'est d'ailleurs pourquoi Kant même dans une conversation en 1797 prophétisait qu'il est venu avec ses écrits dans un monde trop tôt. C'est dans cent ans que l'on commencera à bien le comprendre ; alors on se remettra à lire ses écrits, et l'on saura les faire valoir. En fait, ce que vise la morale que nous propose Emmanuel Kant est de maintenir l'homme dans toute sa dignité afin qu'il longe progressivement dans ce qui est parfait, ce qui est beau. En d'autres termes, il invite l'homme à lutter quotidiennement contre le mal sous toute sa forme.

Le problème aussitôt posé est le caractère utopique de la morale kantienne puisque celle-ci est aussi pure qu'elle ne saurait être praticable par des êtres charnels, sentimentaux et de passion que nous sommes. C'est sans doute ce caractère puritain que dénonçait Charles Péguy en 1910 en disait que le kantisme a les mains pures, mais il n'a de mains. Bien après ce dernier, nous lisons dans *Les mains sales* (pièce de théâtre) de Jean Paul Sartres, Hoederer dire à Hugo qu'il a les mains sales jusqu'aux coudes. Qu'il les a plongées dans la merde et dans le sang.[1]Toutes ces dénonciations signifient juste que malgré la

[1]Dans cette pièce de théâtre de Jean Paul Sartre, 5ème tableau – troisième scène**,** Hoederer disait à Hugo qui se fait passer pour pur et lui faisait la morale politique « Moi, j'ai les mains sales. Jusqu'aux coudes. Je les ai plongées dans la merde et dans le sang… »

pureté de l'impératif catégorique de Kant, il reste évident que son applicabilité reste épreuve difficile pour les humains parce qu'il n'a pas considéré toute les dimensions existentielles de l'homme. Tout compte fait, quoique importantes ont été les remarques des critiques de Kant, la morale assise sur l'impératif catégorique demeure la seule correctionnelle qu'il faut pour corriger tous les tors que la dépravation des mœurs a causé à l'humanité et qui a mis à terre l'éducation à ces temps-ci. Sans l'impératif catégorique, la notion du devoir disparait, c'est dire qu'on assiste à l'effacement de la vraie moralité qui conduit à la dépravation des mœurs qui structurent la vie de l'humanité. Certes, parce qu'il est difficile à pratiquer, l'impératif catégorique kantien est souffrant, mais cela ne saurait justifier le fait que l'on méconnaitrait toute la vertu morale dont il est porteur pour tout homme aspirant à une humanité accomplie.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

KANT Emmanuel, *Fondement de la métaphysique des mœurs* Collection dirigée par Laurence Hansen-Løve Edition numérique : Pierre Hidalgo La gayascienza © avril 2011

KANT Emmanuel, *Philosophie pratique*, *Métaphysique des mœurs et Critique de la raison pratique,* cours professé par de François-Xavier Chenet, Philopsis,

KANT Emmanuel, *Critique de la raison pratique précédée par Des Fondements de la métaphysique des mœurs,* traduit de l'allemand par PAB J. BARNI, , Paris, Librairie philosophique de Ladrange, 1848

KANT Emmanuel, *Critique de la raison pratique,* in A. philonenko, l'œuvre de Emmanuel Kant, *La philosophie critique*, tome 2 : Morale et Politique, 5e éd, Paris Librairie philosophique J. Vrin, 1997.

KANT Emmanuel, *Sur un prétendu droit de mentir par humanité,* in Œuvres philosophiques, édité par F. Alquié, coll. Pléiade, paris, Gallimard, 1985, T. III Édition électronique (Pub) v.: 1,0 : Les Échos du Maquis, 2011.

CONSTANT Benjamin, *Des réactions politiques*, paris, Flammarion, coll. «champ », 1989.

CONSTANT Benjamin, *De réactions politiques*(1797), Édition Electronique, Jean-Marie Tremblay, Chicoutimi, Québec, 2003.

DESCARTES René (1596-1650), *Discours de la méthode, 1637,* Édition numérique (e Pub) v.: 1,0 : Les Échos du Maquis, 2011.

SCHILLER Friedrich, *Grace et dignité***,** NA, P.283 sq, Briand, P.39, in Paul Guyer, « l'idéal de la beauté et la nécessité de grâce », Revue germanique internationale.

SCHILLER Friedrich, *Grâce et Dignité* Traduction et notes par Emmanuel Martineau, éditions numérique Belin / Humensis

La Bible de Jérusalem, les Edition de Cerf, 4ème Edition 2010,

SCHOPENHAUER Arthur, *Fondement de la morale.* Traduction Burdeau, Paris, Alcan, 1879.

Hegel, *Principes de la Philosophie du droit*, traduit de l'allemand par André Kaan et préfacé par Jean Hyppolite, France, Gallimard, 1940.

ROBINET Jean-François, *L'Etat selon Eric Wei, Philopsis : Revue numérique*,

SARTRES Jean Paul, Les mains sales, Paris, Gallimard, 1948.

TABBLESDES MATIERES

DEDICACES ……...1

REMERCIEMENT ……...2

Résumé.....3

Abstract……..3

Sommaire……...4

INTRDUCTION……5

Chapitre premier :

LA NOTION DES IMPERATIFS DANS LES PRINCIPALES ŒUVRES DE KANT……7

A-La notion de l'impératif catégorique depuis le *Fondement de la métaphysique*

Des mœurs……8

B-La portée de l'impératif catégorique dans la critique de la raison pratique d'Emmanuel Kant……25

B-1-la morale impérative telle développée dans la Critique de la raison pratique……25

B-2-2-L'impact pratique de la morale impérative de Kant…….28

Chapitre deuxième :

DEBAT ENTRE BENJAMIN CONSTANT ET EMMANUEL KANT SUR LA MORALE IMPERATIVE…………..32

A-Benjamin Constant et l'impératif catégorique kantien……32

1-Réplique de Kant contre le devoir de mentir par humanité défendu par constant……...33

2-Notre analyse de l'impératif catégorique kantien……37

Chapitre troisième

CRITIQUE DE LA MORALE IMPERATIVE…… 40

A-La morale Kantienne aux yeux d'Arthur Schopenhauer de Friedrich Schiller…….41

1- La morale Kantienne aux yeux de Schopenhauer……...41

2-Du rejet de l'impératif catégorique : Friedrich Schiller……...49

B-La morale kantienne selon Hegel……...52

CONCLUSION……..….54

Références bibliographique…….56

Tables des matières……..58